

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2008

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL,Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern www.bbl.admin.ch/bundespublikationen No d'art. 601.300.08f

Comptes spéciaux

		Page
1	Fonds pour les grands projets ferroviaires	3
	Arrêté fédéral II (projet)	12
2	Fonds d'infrastructure	13
	Arrêté fédéral III (projet)	21
3	Domaine des écoles polytechniques fédérales	23
	Arrêté fédéral IV (projet)	56
4	Régie fédéral des alcools	57
	Arrêté fédéral V (projet)	66



Table des matières

		Page
1	Fonds pour les grands projets ferroviaires	7
11	Bases légales, structures et compétences	7
12	Fonctionnement du fonds	7
13	Compte 2008	7
	Arrêté fédéral II (projet)	12



11 Bases légales, structures et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 8 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement *dépendant* et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le compte de résultats comprend:

- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts à taux variable conditionnellement remboursables, des prêts remboursables et des avances;
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'Assemblée fédérale fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les

fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la seconde phase d'existence du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement, au moins 50 % des apports au fonds affectés (RPLP et pour mille de la TVA) doivent être consacrés au remboursement des avances à partir de 2015¹. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds visà-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

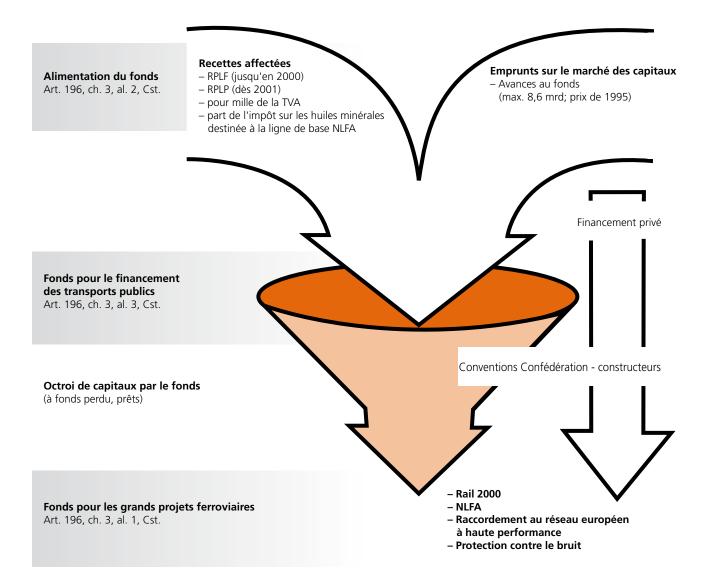
13 Compte 2008

Les recettes à affectation obligatoire se chiffrent à 1 614 millions, soit 286 millions de plus que l'année précédente (+22 %): l'augmentation de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et la conjoncture favorable ont permis une croissance de 228 millions des recettes liées à la RPLP (total 940 mio). Les recettes issues du pour mille de la taxe sur la valeur ajoutée ont augmenté de 13 millions pour s'établir à 312 millions de francs. Ce produit ne comprend pas les recettes extraordinaires (23 mio) liées à l'introduction du nouveau modèle comptable de l'Administration fédérale le 1er janvier 2007 (passage du principe de la comptabilité de caisse [Cash Accounting] à celui de la comptabilité basée sur l'exercice [Accrual Accounting]). Les attributions issues de l'impôt sur les huiles minérales (25 %) destinées à la réalisation de la NLFA se chiffrent à 339 millions et dépassent ainsi de 22 millions celles de 2007.

En 2008, le fonds pour les grands projets ferroviaires a converti un prêt à taux variable et conditionnellement remboursable octroyé aux CFF (portant sur une somme de 76,773 mio) en un prêt remboursable destiné aux équipements ETCS et ETM (infrastructure mobile) des véhicules du trafic voyageurs. Les CFF ont déjà remboursé 6,773 millions au fonds. A la fin de 2008, le prêt se chiffrait donc encore à 70 millions de francs. D'ici à 2022, les CFF rembourseront intégralement le prêt par tranches annuelles de 5 millions.

I Le Parlement a adapté le règlement du fonds dans le cadre de la vue d'ensemble FTP. La modification qui entrera en vigueur le 1.1.2010 prévoit qu'après la mise en service régulière du tunnel de base du St-Gothard, le budget et le plan financier du fonds devront prévoir au moins 50 pour-cent des attributions au fonds affectées selon l'article 196, chiffre 3, alinéa 2, lettres b et e de la Constitution fédérale en vue de rembourser les avances.

Fonds pour les grands projets ferroviaires



Le 2 avril 2008 le Conseil fédéral a augmenté de 139 millions le crédit budgétaire de la ligne de base du Loetschberg, qui passe ainsi à 169 millions ; il a effectué une opération similaire le 26 septembre 2008 pour la ligne de base du St-Gothard (augmentation de 180 mio). Par ailleurs, le 26 novembre 2008, le Conseil fédéral a augmenté une nouvelle fois le crédit budgétaire de cette ligne (+ 70 mio) en raison de l'avancement des travaux plus rapide que prévu, portant ainsi le crédit à 1 216 millions. Bien que le crédit budgétaire actualisé n'ait pas été utilisé entièrement (solde de crédit de 168 mio), les fonds utilisés en 2008 (1667 mio) pour réaliser les projets sont plus élevés qu'en 2007 (+ 214 mio, ou + 15 %).

Au total, les dépenses pour la NLFA (sans analyse des capacités des axes nord-sud) se chiffrent à 1 355 millions, soit 86 millions

de plus qu'en 2007. Etant donné que le décompte final du projet approche, la ligne de base du Loetschberg et les améliorations apportées au reste du réseau de l'axe du Loetschberg ont requis respectivement 193 millions et 61 millions de moins que l'année précédente, la ligne de base du St-Gothard ayant pour sa part requis 343 millions de plus. En 2008, tous les chantiers au St-Gothard ont progressé plus vite que prévu.

La première étape de RAIL 2000 a requis 27 millions. Cela représente moins de la moitié par rapport à l'année précédente et constitue un signe avant-coureur de la conclusion proche de ce projet. Un montant de 0,3 million a été utilisé pour la planification du développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB).

Par rapport aux comptes 2007, les prélèvements du fonds pour le raccordement au réseau ferré européen ont augmenté nettement (+ 145 mio) pour arriver à 155 millions de francs. Différents projets LGV en France (aménagements Bellegarde–Nurieux–Bourgen-Bresse, Vallorbe/Pontarlier–Dijon, Belfort–Dijon) et en Suisse (Saint-Gall – St-Margrethen) ont été lancés en 2008.

En comparaison avec l'année précédente, les dépenses liées à la lutte contre le bruit (mesures infrastructurelles, par ex. parois antibruit) et à l'assainissement du matériel roulant ont augmenté de 18 millions, passant à 127 millions de francs.

Du fait de la hausse du taux d'intérêt et des avances plus élevées, les intérêts sur les avances à prendre en charge par le fonds se chiffrent à 226 millions, soit 44 millions de plus (+ 25 %) qu'en 2007. Les intérêts sur les avances représentent ainsi 18 % des recettes affectées issues de la RPLP et de la TVA (les recettes de l'impôt sur les huiles minérales ne sont pas disponibles pour rémunérer les avances).

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds clôt ses comptes 2008 avec un découvert de 202 millions, soit 104 millions de moins qu'en 2007. Si l'on tient compte du prêt remboursable des CFF (= revenus) et des recettes extraordinaires de la TVA au total de 100 millions, le déficit du fonds est pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Les avances passent de 7 037 à 7 240 millions. Elles restent ainsi inférieures de 2 500 millions à la limite indexée des avances prescrite par la loi.

Les travaux de finition de l'ouvrage de raccordement du tunnel de base du Zimmerberg (Nidelbad) étant achevés, les prêts à taux variable conditionnellement remboursables (42 mio) ont été transférés de la comptabilité du fonds au bilan de la Confédération. Par ailleurs, dans le cadre du décompte final du tunnel de base du Loetschberg (TBL), les investissements portés à l'actif, plus précisément l'état définitif des prêts, ont été fixés à 2,2 milliards au 31.12.2008. Les contributions à fonds perdu du TBL jusqu'en 2008 se chiffrent donc à 3 milliards (coûts finaux effectifs présumés du TBL: 5,2 mrd).

Compte de résultats

Revenus Recettes affectées Taxe sur la valeur ajoutée Redevance sur le trafic des poids lourds Impôt sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1° étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Prélèvements consacrés aux projets 1 453 108 90 1 453 108 90 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets 1 453 108 90 3 93 668 300 00 3 93 668 300 00 3 93 79 Prélèvements consacrés aux projets 1 453 108 90 3 93 668 300 00 4 1 453 108 90 3 93 668 300 00 4 1 453 108 90 3 93 668 300 00 4 1 453 108 90 4 2 80 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	y c. suppléments 2008 2 839 534 994 1 535 234 200 306 000 000 879 266 700 349 967 500 - 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994 1 835 776 000	Compte 2008 2 570 237 752 1 613 888 211 311 980 704 940 057 836 338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102 2 820 844	Ecart p. r. au oval. abs. 267 756 016 286 008 265 12 886 840 228 202 684 21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000104 125 249 267 756 016 214 106 201 -1 105 821	% 11,6 21,5 4,3 32,1 6,8 n.d. n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4
Recettes affectées Taxe sur la valeur ajoutée Redevance sur le trafic des poids lourds Impôt sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont Axe du Loetschberg Axe du St-Gothard Améliorations apportées au reste At 100 00 Capitalisation des avances, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont Axe du Loetschberg Axe du St-Gothard Axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1™ étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération Charges Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont Surveillance du projet Axe du Loetschberg Axe du St-Gothard Axe du Loetschberg Axe du St-Gothard Axe du Loetschberg Axe du St-Gothard Axe du Loetschberg Axe du	1 535 234 200 306 000 000 879 266 700 349 967 500 - 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	1 613 888 211 311 980 704 940 057 836 338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	286 008 265 12 886 840 228 202 684 21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000104 125 249 267 756 016 214 106 201	21,5 4,3 32,1 6,8 n.d. n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
Taxe sur la valeur ajoutée Redevance sur le trafic des poids lourds Impôt sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1ºº étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Capitalisation des avances, Confédération Capitalisation des avances, Confédération Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 453 108 90 Charges 2 302 481 73 Roll 46 100 00 de 30 30 30 Roll 46 100 00 de 30 30 30 Roll 45 10 30 Roll 46 100 00 de 30 30 30 Roll 46 10 30 30 Roll 46 100 00 de 30 30 30 Roll 46 10 30 30 Roll 47 10 30 30 Roll 48 10 30	306 000 000 879 266 700 349 967 500 — — 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	311 980 704 940 057 836 338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 688 000 000 605 900 000 3 500 000 - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	12 886 840 228 202 684 21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000104 125 249 267 756 016 214 106 201	4,3 32,1 6,8 n.d. n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d34,0
Taxe sur la valeur ajoutée Redevance sur le trafic des poids lourds Impôt sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1° étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges 2 302 481 73 8 926 66 32 92 500 00 Charges 2 302 481 73 8 926 66 32 92 500 00 Charges 2 302 481 73 8 926 66 32 92 66 32 92 500 00 A 92 66 32 92 66 32 92 66 48 92 60 48 93 93 48 90 48 90 59 90 59 90 59 90 59 90 59 90 50 90 5	306 000 000 879 266 700 349 967 500 — — 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	311 980 704 940 057 836 338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 688 000 000 605 900 000 3 500 000 - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	12 886 840 228 202 684 21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 -104 125 249 267 756 016 214 106 201	4,3 32,1 6,8 n.d. n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d34,0
Redevance sur le trafic des poids lourds Impót sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1° étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Charges 2 302 481 73 A 53 108 90 Charges 2 302 481 73 A 53 108 90 Charges A 54 1453 108 90 Charges A 50 50 00 Charges A 50 60 30 30 A 90 60 60	349 967 500 - 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	940 057 836 338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	32,1 6,8 n.d. n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
Impôt sur les huiles minérales Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont	349 967 500 - 730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	338 635 796 23 213 875 76 773 000 677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	21 704 866 23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	6,8 n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
Recettes extraordinaires, TVA Capitalisation de prêts remboursables, Confédération Capitalisation de prêts à taux variable conditionellement remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1º étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Sursselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aminagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Bellagarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement de longort Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 900	730 180 000 84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	23 213 875 76 773 000 677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	23 213 875 76 773 000 9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000104 125 249 267 756 016 214 106 201	n.d. 1,4 -58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0 11,6
remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard aréliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1º étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2 étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bilach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Wallorbe/Pontarlier - Dijon aménagements Bilach - Schaffhouse aménagement du nœud de Genève aménagements Bilegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mullhouse aménagements Bilenne - Belfort 1 489 56	84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	677 400 000 68 000 000 605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	9 100 000 -96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - 104 125 249 267 756 016 214 106 201	-58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
remboursables NLFA, dont axe du Loetschberg axe du St-Gothard aréliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1º étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2 étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bilach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Wallorbe/Pontarlier - Dijon aménagements Bilach - Schaffhouse aménagement du nœud de Genève aménagements Bilegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mullhouse aménagements Bilenne - Belfort 1 489 56	84 200 000 608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	68 000 000 605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	-96 800 000 171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	-58,7 39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
axe du Loetschberg axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1re étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges Capitalisation des avances, Confédération 306 301 79 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Bülach - Schaffhouse aménagement bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 1 26 90	608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
axe du St-Gothard améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1" étappe Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2 e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 900	608 000 000 6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	605 900 000 3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	171 300 000 -42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	39,4 -92,4 -100,0 n.d. -34,0
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1 re étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Sindu-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 900	6 900 000 26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	3 500 000 - - 202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	-42 600 000 -22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	-92,4 -100,0 n.d. -34,0 11,6
du réseau, axe du Loetschberg Rail 2000, dont 1 [™] étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg 329 550 01 axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 900	26 100 000 4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	202 176 541 2 570 237 752 1 667 215 102	-22 800 000 - -104 125 249 267 756 016 214 106 201	-100,0 n.d. - 34,0 11,6
1re étape Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 900	4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	2 570 237 752 1 667 215 102	-104 125 249 267 756 016 214 106 201	n.d. - 34,0 11,6
Raccordement au réseau européen Capitalisation des avances, Confédération Charges 2 302 481 73 Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 re étape 2 e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 2 302 481 73 306 301 79 306 301 70 306	4 980 000 574 120 794 2 839 534 994	2 570 237 752 1 667 215 102	-104 125 249 267 756 016 214 106 201	n.d. - 34,0 11,6
Charges Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet	2 839 534 994	2 570 237 752 1 667 215 102	267 756 016 214 106 201	11,6
Prélèvements consacrés aux projets NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1 re étape 2 e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 2 9 90 3 926 66 4 96 96 4 96 96 5 9		1 667 215 102	214 106 201	
NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg 329 550 01 axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 re étape 2 étape/ZEB 8 accordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements de Genève aménagement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 2 50 00 329 550 01 329 550 0	1 835 776 000			14,7
NLFA, dont surveillance du projet axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 p51 55 Rail 2000, dont 1 re étape 2 é étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90		2 820 844	-1 105 821	
axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB 3ccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 576 577 32 329 550 01 320 550 01 320 550 0		2 820 844	-1 105 821	
axe du Loetschberg axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB 3ccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 576 577 32 329 550 01 320 550 01 320 550 0	3 970 000			-28,2
axe du St-Gothard aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 478 248 26 278 248 26 278 248 27 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	168 700 000	136 007 034	-193 542 982	-58,7
aménagements de Surselva raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 488 487 48 87 48 864 87 48 87 48 864 87	1 216 027 000	1 211 897 487	342 717 346	39,4
raccordement de la Suisse orientale aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau 906 39 améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 62 782 48 2e étape/ZEB 664 25 Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 4864 87 64 25 64 25 66	_	_	76 570	-100,0
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau 906 39 améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 62 782 48 2e étape/ZEB 664 25 Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 264 87 64 864 87 64 864 87 64 864 87 64 864 87 64 87 64 864 864	_	_	-478 343	
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB 8accordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	3 497 000	790 000	-116 392	
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB 664 25 Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	4 262 000	3 812 000	-61 052 870	-94,1
du réseau, axe du St-Gothard garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagement du nœud de Genève 1 25 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	5 000 000	_	_	n.d.
garantie du tracé analyse de la capacité des axes nord-sud 1 951 55 Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB 664 25 Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	3 000 000			m.a.
analyse de la capacité des axes nord-sud Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	2 300 000	_	_	n.d.
Rail 2000, dont 1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	2 500 000	2 466 342	514 787	26,4
1re étape 2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	2 300 000	2 400 342	314 767	20,4
2e étape/ZEB Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet aménagements Saint-Gall - St-Margrethen aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort	35 000 000	27 223 409	-35 559 076	-56,6
Raccordement au réseau européen, dont surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	4 000 000	292 648	-33 339 070	
surveillance du projet 1 525 41 aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	4 000 000	232 040	-371 003	-33,9
aménagements Saint-Gall - St-Margrethen 1 322 67 aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	3 500 000	122 815	-1 402 604	01.0
aménagements Lindau - Geltendorf aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	10 000 000	7 208 124	5 885 453	
aménagements Bülach - Schaffhouse 1 489 56 construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	2 000 000	7 200 124		
construction nouvel axe Belfort - Dijon aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90		1 600 000	110 421	n.d.
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon 5 075 37 aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	1 600 000	1 600 000	110 431	7,4
aménagement du nœud de Genève 125 52 aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	45 000 000	45 000 000	45 000 000	n.d.
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	13 900 000	13 609 200	8 533 825	
raccordement aéroport Bâle - Mulhouse aménagements Bienne - Belfort 26 90	1 500 000	909 403	783 878	
aménagements Bienne - Belfort 26 90	1 500 000	80 903 695	80 903 695	n.d.
	93 720 000	220.254	202.254	n.d.
amenagements Berne - Neuchatel - Pontariler	93 720 000 100 000	320 251	293 351	
	93 720 000 100 000 1 600 000	2 045 215	2 045 215	n.d.
aménagements Lausanne - Vallorbe	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000	371 220	371 220	n.d.
aménagements Sargans - St-Margrethen 253 92	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000 600 000	734 908	480 987	
aménagements Saint-Gall - Constance	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000 600 000 800 000	768 264	768 264	n.d.
aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour 288 20 Protection contre le bruit 108 773 17	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000 600 000 800 000 1 400 000		711 797 18 539 073	247,0 17,0
Intérêts sur les avances 181 072 83	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000 600 000 800 000	1 000 000 127 312 243	- · · · -	24,6
Réévaluation de prêts à taux variable 668 300 00	93 720 000 100 000 1 600 000 3 800 000 600 000 800 000 1 400 000 1 000 000		44 549 815	.,,

n.d.: non disponible

Bilan

	Compte	Compte	Ecart p. r. au	C 2007
CHF	2007	2008	val. abs.	%
Actif	7 037 403 949	7 309 580 489	272 176 540	3,9
Actif circulant	0	0	0	
Comptes courants, constructeurs	657 864	600 271	-57 593	-8,8
Réévaluation de comptes courants, constructeurs	-657 864	-600 271	57 593	-8,8
Actif immobilisé	7 037 403 949	7 309 580 489	272 176 540	3,9
Prêts à taux variable conditionellement remboursables	11 652 100 000	11 650 930 000	-1 170 000	-0,0
NLFA, axe du Loetschberg	2 664 800 000	2 191 303 000	-473 497 000	-17,8
NLFA, axe du St-Gothard	2 912 900 000	3 518 800 000	605 900 000	20,8
NLFA, raccordement de la Suisse orientale	42 000 000	0	-42 000 000	-100,0
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	263 100 000	266 600 000	3 500 000	1,3
Rail 2000, 1re étape	5 769 300 000	5 674 227 000	-95 073 000	-1,6
Prêts remboursables	_	70 000 000	70 000 000	n.d.
Rail 2000, 1re étape	-	70 000 000	70 000 000	n.d.
Réévaluation de prêts à taux variable conditionellement remboursables	-11 652 100 000	-11 650 930 000	1 170 000	-0,0
Endettement du fonds (avances)	7 037 403 949	7 239 580 489	202 176 540	2,9
Passif	7 037 403 949	7 309 580 489	272 176 540	3,9
Capitaux de tiers	7 037 403 949	7 309 580 489	272 176 540	3,9
Prêts remboursables de la Confédération	_	70 000 000	70 000 000	n.d.
Avances de la Confédération	7 037 403 949	7 239 580 489	202 176 540	2,9

n.d.: non disponible

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2008

du# juin 2009

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires du 9 octobre 1998¹, vu le message du Conseil fédéral du # avril 2009²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont approuvés pour l'exercice 2008 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 667 215 102 francs pour les projets et il se solde par un défaut de financement de 202 176 541 francs, couvert par des avances;
- b. le bilan présente des avances de 7 239 580 489 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS **742.140**

² Non publié dans la FF



Table des matières

		Page
2	Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	17
21	Bases légales, structure et compétences	17
22	Fonctionnement du fonds d'infrastructure	17
23	Compte 2008	18
	Arrêté fédéral III (projet)	21

Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure se fonde sur l'art. 86, al. 3, et l'art. 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure fixe la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

La forme du fonds d'infrastructure est celle d'un fonds sans personnalité juridique mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son

Le compte de résultats comprend:

- les revenus; il s'agit des attributions au fonds (première attribution et attributions annuelles provenant des recettes affectées de redevances routières), des investissements des routes nationales en construction portés à l'actif et des prêts aux projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- les charges; il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations, routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques), des investissements pour les tronçons de routes nationales achevés qui ont été reportés au bilan de la Confédération et de la réévaluation des prêts aux projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération.

Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. liées à un remembrement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des compensations écologiques, etc.).

Le bilan se présente comme suit (postes budgétaires impor-

 Actif circulant: les moyens à disposition se composent principalement des créances envers la Confédération. A noter que le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, car celles-ci ne sont mises à disposition qu'au fur et à mesure et en fonction des besoins effectifs.

- Actif immobilisé: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés au trafic ferroviaire portés à l'actif et entièrement réévalués (RER et tramways dans les agglomérations).
- Capital propre: il représente le solde de la dotation du fonds par la Confédération (première attribution unique et attributions annuelles) après déduction des moyens utilisés pour financer les tâches du fonds.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part du crédit d'ensemble destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets de trafic d'agglomération urgents et prêts à être réalisés (2,6 mrd) ainsi qu'aux routes principales dans les régions de montagne et périphériques (800 mio) a d'ores et déjà été débloquée. Ainsi, les offices concernés sont en mesure de faire face à leurs engagements et de garantir les contributions correspondantes. En fonction des projets et de leur état d'avancement, le Parlement décide à intervalles réguliers de l'octroi d'une enveloppe financière pour éliminer les goulets d'étranglement sur les routes nationales et pour cofinancer des projets d'agglomération (au plus tard 2 ans après l'instauration du fonds d'infrastructure).

Durant les 20 années de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve annuellement son compte ainsi que les dépenses pour les diverses tâches et le budget. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide du montant de l'attribution annuelle au fonds. Conformément à l'art. 9 LFInfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit une planification des finances du fonds qu'il présente aux Chambres avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble à hauteur du renchérissement effectif et de la TVA.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

Ainsi, la Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit, conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure:

- Achèvement du réseau décidé des routes nationales
- Maintien de la capacité du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

A titre de première attribution, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure. A noter que, conformément à l'art. 2, al. 2, LFInfr, cette mise de fonds ne

Compte de résultats

	Compte	Budget y c. suppléments	Compte	Ecart p. r. au	C 2007
CHF	2007	2008	2008	val. abs.	%
Solde du compte de résultats	-	1 983 700 000	2 898 272 876	n.d.	-
Revenus	-	3 437 000 000	4 434 958 648	n.d.	_
Attributions	_	3 437 000 000	3 437 000 000	n.d.	_
Première attribution	_	2 600 000 000	2 600 000 000	n.d.	_
Attribution annuelle	_	837 000 000	837 000 000	n.d.	-
Capitalisation routes nationales en construction	_	0	819 559 873	n.d.	_
Achèvement du réseau	_	0	819 559 873	n.d.	_
Elimination des goulets d'étranglement	_	0	0	_	-
Capitalisation de prêts rail conditionnellement	-	0	178 398 775	n.d.	-
remboursables BE, Tramway Berne Ouest	_	0	5 100 000	n.d.	_
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	_	0	965 000	n.d.	_
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	_	0	69 000 000	n.d.	_
ZH, Ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	-	0	103 333 775	n.d.	-
Charges		1 453 300 000	1 536 685 772	n.d.	_
Prélèvements	_	1 453 300 000	1 358 286 997	n.d.	_
Achèvement du réseau des routes nationales	_	950 000 000	854 954 440	n.d.	_
porté à l'actif	_	_	819 559 873	n.d.	_
non porté à l'actif	_	0	35 394 567	n.d.	-
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	-	0	0	-	-
Projets d'agglomeration	_	0	0	_	_
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	_	430 000 000	429 999 557	n.d.	_
Contributions à fonds perdu	_	430 000 000	251 600 782	n.d.	_
Prêts (rail)	_	0	178 398 775	n.d.	_
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	-	40 000 000	40 000 000	n.d.	-
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP en 2008	_	33 300 000	33 333 000	n.d.	-
Report au bilan de la Confédération des tronçons de routes nationales achevés	-	0	0	-	-
Achèvement du réseau	_	0	0	_	_
Elimination des goulets d'étranglement	_	0	0	_	_
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	-	0	178 398 775	n.d.	-

n.d.: non disponible

peut être utilisée que pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et pour les routes principales.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les attributions annuelles.

Les attributions au fonds d'infrastructure sont définies, en vertu de l'art. 2, al. 3, LFInfr, de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst. disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans. Les liquidités excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

23 Compte 2008

Le compte de résultats 2008 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde de 2898 millions.

Les revenus d'un montant de 4435 millions se composent des éléments suivants:

En 2008, l'attribution annuelle au fonds s'est montée à 837 millions et s'est ajoutée à la première attribution extraordinaire de 2600 millions. Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales ont pu être portées à l'actif à hauteur de 820 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire d'un total de 178 millions.

Les charges se sont élevées à 1537 millions de francs, avec des prélèvements de 1358 millions:

Des dépenses de 855 millions ont été réalisées dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales, dont les principaux projets ont englouti la part du lion:

- AI bretelle de Neufeld
- A2 tangente nord de Bâle
- A2 tunnel de Kirchenwald
- A4 Knonaueramt
- A4/A2o contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg
- A5 contournement de Bienne
- A8 contournement de Lungern
- A9 contournement de Viège et de Leuk-Steg/Gampel
- A16 Tavannes-Moutier
- A16 frontière française Porrentruy
- A28 contournement de Saas

820 millions de francs ont pu être portés à l'actif, les 35 millions restants étant des dépenses ne pouvant pas l'être. Les dépenses ont été inférieures de 95 millions au montant budgétisé, notamment en raison de projets bernois (contournement de Bienne, Tavannes-Moutier) et valaisans (contournement de Viège et Leuk-Steg/Gampel).

Les dépenses pour le trafic d'agglomération représentent 430 millions.

Les contributions aux investissements et les prêts en faveur des infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomé-

ration urgents ont atteint 335 millions. En 2008, l'accent a été mis sur les projets suivants :

- ZH Ligne de la vallée de la Glatt, étapes 2 et 3
- ZG RER de Zoug, 1re extension partielle*
- VD Ouchy Les Croisettes, Métro M2*
- ZH Ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1^{re} étape*
- GE Tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)
- BE Tramway Berne Ouest*
- AG Wynental et Suhrentalbahn (WSB): mise en site propre entre Suhr et Aarau

*Financement réalisé entièrement ou partiellement avec des prêts conditionnellement remboursables.

95 millions de francs ont été injectés dans des projets de routes en agglomération. Il s'agit essentiellement des projets suivants:

- BE Place du Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- ZG Construction de la nouvelle route cantonale n°4 «Accès nord»
- FR Pont et tunnel de la Poya
- SO Désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln Liestal

Si les travaux de 22 des 23 projets urgents du trafic d'agglomération ont démarré avant la fin de l'année, leur financement par le fonds d'infrastructure ne sera versé, lui, dans certains cas, qu'à partir de 2009. Quant au projet de tangente à Frauenfeld (canton de Thurgovie), il a été abandonné suite à un rejet en votation populaire.

Bilan

CHF	Compte 2007	Compte 2008	Ecart p. r. au val. abs.	C 2007 %
Actif		2 913 779 505	n.d.	/0
Actif circulant		2 094 219 632	n.d.	_
Créances envers la Confédération	-	2 091 817 413	n.d.	_
Créances envers des tiers	_	2 402 219	n.d.	_
Actif immobilisé	-	819 559 873	n.d.	-
Routes nationales en construction	_	819 559 873	n.d.	_
Achèvement du réseau	-	819 559 873	n.d.	_
Elimination des goulets d'étranglement		0	_	-
Prêts rail conditionnellement remboursables	_	178 398 775	n.d.	_
BE, Tramway Berne Ouest	_	5 100 000	n.d.	_
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	-	965 000	n.d.	-
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	-	69 000 000	n.d.	-
ZH, Ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	_	103 333 775	n.d.	-
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	_	-178 398 775	n.d.	-
Passif	-	2 913 779 505	n.d.	_
Capitaux de tiers	_	15 506 629	n.d.	
Engagements envers des tiers	_	15 506 629	n.d.	-
Capital propre	-	2 898 272 876	n.d.	-

n.d.: non disponible

Un montant forfaitaire de 40 millions est destiné aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Par ailleurs, en 2008, les cantons susmentionnés se sont vu octroyer une enveloppe financière de 33 millions en guise de compensation des parts cantonales des recettes de la RPLP. A l'art. 14, al. 2, de la loi sur le fonds d'infrastructure, cette possibilité est prévue lorsque les recettes de la RPLP n'atteignent pas entièrement la somme fixée dans l'Accord sur les transports terrestres. C'est ce qui s'est produit en 2008 parce que, au lieu de changer de catégorie de redevance en 2008, les camions Euro 3 ne le feront qu'en 2009.

Est également considérée comme charge le réajustement de la valeur des prêts pour les projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire à hauteur de 178 millions de francs.

Au 31.12.2008, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un actif circulant de 2094 millions. Il s'agit d'une part des créances envers la Confédération (2092 mio) et de l'autre de celles envers les cantons (2 mio). Les créances envers les cantons résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales. L'actif immobilisé se compose des routes nationales en construction et portées à l'actif (820 mio) et des prêts (178 mio) entièrement réévalués et portés à l'actif.

Côté passif, les engagements envers des tiers se montent à 16 millions. Il s'agit principalement de factures cantonales liées à l'achèvement du réseau des routes nationales, comptabilisées en 2008, mais acquittées en 2009. Le capital propre s'élève à 2898 millions.

Fin 2008, le fonds d'infrastructure dispose de liquidités d'un montant de 2079 millions de francs. En raison de dépenses moindres dans le domaine des routes nationales, ce montant est supérieur d'environ 95 millions au montant budgétisé.

Compte de liquidités

	Compte	Budget	Compte	Ecart p. r. au	C 2007
mio CHF	2007	2008	2008	val. abs.	%
Attributions au fonds	-	3 437,0	3 437,0	n.d.	_
Première attribution	-	2 600,0	2 600,0	n.d.	_
Attribution annuelle	-	837,0	837,0	n.d.	-
Prélèvements sur le fonds	-	1 453,3	1 358,3	n.d.	-
Achèvement du réseau des routes nationales	_	950,0	855,0	n.d.	_
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	-	_	_		
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	-	430,0	430,0	n.d.	_
Projets d'agglomération	_	_	_		
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	-	40,0	40,0	n.d.	_
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP en 2008	_	33,3	33,3	n.d.	-
Liquidités du fonds *	_	1 983,7	2 078,7	n.d.	_

n.d.: non disponible

^{*}Créances et engagements envers des tiers non compris

Projet

Arrêté fédéral III relatif au compte 2008 du fonds d'infrastructure

du #.#. 2009

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure $^{\rm I}$,

vu le message du Conseil fédéral du ... 2009²,

arrête:

Art. 1

Le compte 2008 du fonds d'infrastructure est approuvé comme suit:

- a. Le compte de résultats présente des prélèvements à hauteur de 1 358 286 997 francs et boucle avec un solde positif de 2 898 272 876 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre.
- b. Le total du bilan atteint 2 913 779 505 francs pour un capital propre de 2 898 272 876 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié à la FF



DOMAINE DES ECOLES POLYTECHNIQUES FEDERALES

Table des matières

		Page
3	Domaine des écoles polytechniques fédérales	27
31	Aperçu général	27
311	Portrait	27
312	Politique du domaine des EPF	28
313	Finances et comptabilité	28
32	Comptes 2008	29
321	Aperçu général	29
322	Compte de résultats	30
323	Compte des investissements	34
324	Crédits d'engagement destinés aux immeubles	35
325	Compte des flux de fonds	36
326	Bilan	37
33	Annexe aux comptes	41
331	Explications générales	41
332	Explications relatives aux comptes annuels	41
333	Autres explications	45
	Arrêté fédéral IV (projet)	56

O3 DOMAINE DES ECOLES POLYTECHNIQUES FEDERALES

31 Aperçu général

311 Portrait

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), ainsi que l'Institut Paul Scherrer (l'IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). En font également partie le Conseil des EPF (organe de direction stratégique du domaine), son service d'état-major et la commission de recours interne des EPF.

• Écoles polytechniques fédérales (EPF)

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (loi sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Leurs activités d'enseignement et de recherche couvrent les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les disciplines apparentées, avec une composante de sciences humaines et sociales. Elles encouragent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche ou fournir d'autres prestations de services. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

Un personnel de 9071 personnes, dont 381 professeurs, encadre 14 748 étudiants, dont 3205 doctorants, en ce qui concerne l'enseignement et la recherche, assurant le service et le suivi administratif correspondants. L'école décerne chaque année environ 1300 diplômes et masters ainsi que quelque 600 doctorats. Les unités de recherche de l'EPFZ (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés techniques; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; sciences des matériaux; management, technologie et économie; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques appliquées; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; sciences humaines, sociales et politiques.

École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

Les 252 professeurs et 3959 collaboratrices et collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques de l'école encadrent 6746 étudiants en formation initiale, dont 1624 en doctorat, ainsi que les étudiants en études postgrades. Les activités d'enseignement et de recherche et les prestations de services sont structurées en sept facultés: Environnement naturel, architectural et construit; Informatique et commu-

nications; Sciences de base; Sciences et techniques de l'ingénieur; Sciences de la vie; ainsi que Sciences humaines et sociales.

• Établissements de recherche du domaine des EPF

Les établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération jouissant de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines respectifs et fournissent des services à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les hautes écoles fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. Leur équipement de recherche est en particulier à la disposition des chercheurs des hautes écoles et des établissements de recherche publics suisses.

Institut Paul Scherrer (IPS)

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe quelque 1672 collaborateurs et collaboratrices. Ses domaines de recherche sont les solides et les sciences des matériaux, la physique des particules élémentaires et l'astrophysique, la biologie et la médecine, la recherche sur l'énergie et l'environnement. L'IPS conçoit, réalise et exploite de grandes installations de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des hautes écoles; ses laboratoires sont utilisés par des membres de la communauté scientifique nationale et internationale.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. L'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres ainsi que la gestion des dangers naturels constituent ses activités prioritaires. L'institut compte 484 collaborateurs, répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches), Bellinzone (Sous-station Sud des Alpes), Lausanne (Antenne romande) et Sion (Antenne ENA-Valais).

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) Le LFEM est un institut interdisciplinaire de recherche et de services en sciences des matériaux et en développement technologique; il compte 870 collaborateurs répartis sur les sites de Dübendorf, de Saint-Gall et de Thoune. Ses activités de recherche et de développement répondent aux exigences de l'industrie et aux besoins de la société. Ses tâches transversales et donc l'ensemble de ses activités concernent la sécurité, la fiabilité, et la durabilité des matériaux et des systèmes. Le laboratoire est ainsi en mesure d'offrir à ses partenaires industriels des solutions sur mesure accroissant leur pouvoir d'innovation. Le LFEM fait valoir ses compétences dans la diffusion des connaissances à différents niveaux d'enseignement et de transfert de technologie. Il offre par ailleurs des services fondés sur la recherche, qui ne peuvent être obtenus ailleurs.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)

Les 406 collaborateurs de l'Institut, ses 5 professeurs et ses quelque 120 doctorants répartis entre les sites de Dübendorf et de Kastanienbaum (près de Lucerne) se consacrent à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)
 Composé de 11 membres, le Conseil des EPF assure en particulier, dans le cadre de son mandat de prestations, la direction stratégique, le controlling stratégique et la gestion du parc immobilier du domaine des EPF. Il est chargé de préparer et de faire appliquer les normes juridiques concernant le domaine des EPF.

Le Conseil des EPF dispose de 42 personnes pour assurer ses fonctions d'état-major.

312 Politique du domaine des EPF

• Fondements et principes

La révision partielle de la loi sur les Ecoles polytechniques fédérales entrée en vigueur le 1.1.2004 a modernisé l'organisation du domaine, en l'adaptant aux exigences de notre temps, notamment en inscrivant dans la loi la gestion par mandat de prestations et la comptabilité indépendante. La loi sur les EPF met l'accent sur l'autonomie et la responsabilité des EPF et des établissements de recherche. C'est pourquoi le Conseil des EPF pratique la direction par exception (DPE).

 Mandat de prestations 2008-2011 du Conseil fédéral au domaine des EPE

Le mandat de prestations du domaine des EPF a été approuvé par le Parlement le 19 septembre 2007. Il fixe les priorités et les objectifs du domaine des EPF en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les prestations de services pour la période. Il prolonge les deux mandats précédents, s'appuie sur l'expérience ainsi acquise, et tient en particulier compte des recommandations émises par les experts dans le cadre de l'évaluation intermédiaire.

Rapports

Le rapport d'activité annuel sert au Conseil des EPF à évaluer le domaine des EPF. Cette évaluation se fonde sur les objectifs fixés par le mandat. Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'exécution de son mandat, que contrôle le département fédéral de l'Intérieur (DFI).

- Le rapport d'auto-évaluation que prépare à mi-parcours le Conseil des EPF indique de façon synthétique jusqu'à quel point les objectifs définis dans le mandat de prestations sont atteints. Il sert de base à l'évaluation externe (examen par les pairs), à laquelle fait procéder le DFI pour vérifier la bonne exécution du mandat de prestations. Si les buts ne sont pas atteints, le DFI propose au Conseil fédéral des mesures correctives. Il procède, avec le concours d'experts extérieurs, à l'évaluation du travail fourni par le domaine des EPF et ses établissements. Le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport et la prise de position du Conseil des EPF constituent le rapport intermédiaire, transmis au Parlement avec les propositions pour la période suivante (art. 34a de la loi sur les EPF).
- Exigible à l'échéance du mandat, le rapport final donne un compte rendu complet de l'exécution du mandat de prestations. Il est soumis aux Chambres fédérales.

Contrats d'objectifs

Le Conseil des EPF dirige les EPF et les établissements de recherche par le biais de contrats d'objectifs fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, les objectifs stratégiques et le plan stratégique du domaine. Les six établissements rendent compte chaque année de leurs activités au Conseil des EPF.

313 Finances et comptabilité

Le domaine des EPF présente sa comptabilité conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123). Les prescriptions en matière de présentation des comptes, d'évaluation et de calcul des amortissements figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

 Présentation séparée des crédits de charges et d'investissement en constructions

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes est comptabilisé au poste 328, domaine des EPF, dans les comptes de la Confédération. Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement dans ce domaine est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et, dans la mesure où les conditions sont remplies, porté à l'actif du bilan de la Confédération. Les charges liées aux installations de recherche et aux éléments à usage spécifique des installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière (d'exploitation) et appartiennent aux EPF et aux établissements de recherche, qui les inscrivent à leur actif et procèdent à leur amortissement sur leur durée de vie utile. Les charges d'exploitation et les investissements sont imputés au plafond de dépenses du domaine des EPF pour les années 2008 à 2011.

• Transferts de crédits

Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (OFC, art. 20, al. 5; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 19.12.2007 concernant le budget pour l'an 2008 (art. 3, al. 5) habilite le DFI à procéder au cours de l'exercice, en accord avec le DFE (AFF et OFCL), à des transferts entre le crédit de charges du domaine des EPF et le crédit d'investissement à hauteur maximale de 10 % du crédit d'investissement.

Crédits d'engagement

L'arrêté fédéral I du 19 décembre 2007 concernant le budget pour l'an 2008 (art. 8) habilite le DFI à procéder, entre les crédits d'engagements du programme de construction 2008 des domaines des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2 % du montant du plus petit des deux crédits d'engagement concernés.

Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération

Les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire, qui garantit la transparence des coûts. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF apparaît dans le budget comme un crédit de charges avec incidence financière. Un revenu d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée dans le plafond de dépenses. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats un montant identique en tant que contribution du côté des revenus, et en tant que charges de loyers, du côté des charges d'infrastructure.

Les comptes du domaine des EPF se composent du compte de résultats consolidé, du compte des investissements et du compte des flux de fonds. Le compte de résultats consolidé présente les revenus et les charges du domaine des EPF. Le compte des investissements comprend les dépenses d'achat de biens immobiliers destinés aux EPF et aux établissements de recherche (mais pas les investissements consacrés aux constructions du domaine des EPF appartenant à la Confédération), de biens meubles (y compris les installations à usage spécifique) et d'équipement informatique. Le compte des flux de fonds reflète les résultats des activités courantes, des investissements et des opérations financières, ainsi que la variation du fonds des liquidités.

Conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.6.2004, concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051), les crédits d'engagement destinés au programme de construction du domaine des EPF figurent dans le message annuel concernant le budget.

32 Comptes 2008

321 Aperçu général

L'essentiel en bref

· Contributions de la Confédération

Les 2 060,9 millions de contributions de la Confédération avec incidence financière (crédits de charges) du compte 2008 se répartissent comme suit:

- Contribution financière de la Confédération à l'exploitation courante (crédit A2310.0346, 328 domaines des EPF)
 1778,4 mio.
- Contribution aux loyers du domaine des EPF (crédit A2310.0416, 328 domaines des EPF)
 282,4 mio.

• Plafond de dépenses

Par l'arrêté fédéral du 19 septembre 2007, le Parlement a approuvé un plafond de dépenses de 8 234,5 millions destiné à couvrir les besoins financiers du domaine des EPF liés à l'exploitation et aux investissements pour les années 2008 à 2011 (FF 2007 7047).

La contribution financière de la Confédération à l'exploitation courante (crédit A2310.0346, 328 domaine des EPF; 2008: 1 778,4 mio) et la contribution aux investissements dans les constructions du domaine des EPF (crédit A4100.0125, 620 OFCL; 2008: 170,9 mio) sont imputés au plafond de dépenses (2008: 1 949,4 mio / plafond de dépenses Z0014.01, voir tome 2A, ch. 10). La possibilité du transfert de crédit prévue à l'art 20, al. 5, OFC garantit la flexibilité et la perméabilité nécessaires entre les deux crédits; 14,8 millions ont ainsi été transférés sur le crédit d'investissement en 2008. La tranche annuelle 2008 initiale (1939,4 mio) du plafond approuvé a été accrue de 10,0 millions, avec compensation concomitante sur le crédit des contributions aux investissements des universités cantonales du Secrétariat d'État à l'éducation à la recherche (A4100.0001). En 2009, la procédure inverse sera effectuée.

• Total des revenus (financement)

Le total des revenus a progressé de 257,7 millions par rapport à 2007, ce qui s'explique surtout par l'accroissement des ressources fédérales du domaine des EPF (156,9 mio) et des fonds de tiers (80,3 mio). La part de la Confédération au financement du domaine des EPF a baissé de 2,6 % pour s'établir à 86,4 %. Les fonds secondaires et de tiers ont sensiblement dépassé les prévisions en 2008. La montée des fonds secondaires est due à la croissance des ressources fédérales destinées à encourager la recherche, qui est prévue par le message

FRI et dont les conséquences se font surtout sentir dans le domaine des EPF.

Total des charges

Le total des charges (2 708,3 mio) a progressé au même rythme que celui des revenus. L'accroissement des revenus a permis de réaliser davantage de projets d'enseignement et de recherche.

Personnel

Les I 625,I millions de charges de personnel représentent 60 % environ du total des charges. Outre l'alourdissement des frais de personnel (surtout dû à des mesures salariales), il faut aussi signaler un accroissement du nombre d'équivalents plein temps.

• Résultat de l'exercice

Les 51,0 millions de résultat consolidé 2008 dépassent nettement le montant porté au budget (13,8 mio) ainsi que celui qui figurait dans le compte précédent (14,6 mio).

Investissements

Les investissements ont progressé de 20 % depuis le compte 2007, pour atteindre 204,1 millions.

• Flux de fonds

Le free cash-flow négatif de 176,6 millions a été couvert par une réduction correspondante des liquidités. Le remboursement partiel d'un prêt (1,0 mio) a été le seul mouvement enregistré dans les financements.

• Bilan

Le total du bilan consolidé du domaine des EPF est de 1788,8 millions. L'accroissement de 247,3 millions concerne à hauteur de 99,8 millions, l'actif circulant et, à hauteur de 147,5 millions l'actif immobilisé.

322 Compte de résultats

Par rapport au budget 2008, il a été procédé à un regroupement sans effet sur le résultat. Le résultat intermédiaire de la ligne 38 correspond aux revenus (ligne 1) dont sont déduites les charges ordinaires (ligne 11) d'enseignement, de recherche et de prestations de services. Après prise en compte du résultat financier (lignes 39 + 40), on obtient le résultat de l'exercice (ligne 41).

Contribution aux loyers du domaine des EPF

Dans le compte de résultats, la contribution aux loyers est un cas spécial. L'opération est sans incidence sur le résultat comptable du domaine des EPF, car la contribution (282,4 mio, ligne 3) et les charges de loyer (ligne 28) sont identiques. Le calcul de la contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération se fonde sur la valeur des immeubles à la fin de l'année 2008. La valeur immobilisée déterminante pour 2008 était de 6 437,0 millions. Les charges de loyer se composent en majeure partie de l'amortissement de la valeur immobilisée sur une durée d'utilisation d'une quarantaine d'années (157,0 mio)

et d'un intérêt théorique sur le montant moyen du capital investi (125,2 mio). Les prestations de l'OFCL continuent de représenter 0,2 million. Le taux d'intérêt est resté inchangé à 3,0 % par rapport au compte 2007 et au budget 2008.

Les charges sont très inférieures (de 78,6 mio) à leur montant budgétisé de 361,1 millions. Cela s'explique par un changement de mode de calcul à l'OFCL: alors que les loyers avaient été calculés dans le budget 2008 sur la base du total de la valeur immobilisée des immeubles, les loyers effectivement comptabilisés ne se sont fondés que sur la moitié de cette valeur. Pour les terrains, c'est la valeur totale qui a été conservée.

Le crédit pour les loyers du domaine des EPF possède une incidence financière, mais n'a pas d'effet sur les liquidités, car les charges de loyer du domaine des EPF et les recettes correspondantes de loyer à l'OFCL n'engendrent aucun flux de fonds.

Revenus

Les 2 759,3 millions de revenus (résultat financier compris, lignes 1+39+40) ont dépassé de 257,7 millions (10,3%) leur total de 2007. Les compensations par des fonds secondaires et de tiers (lignes 5+6) ont contribué à ce bon résultat.

La Confédération finance le domaine des EPF. Elle couvre ses besoins financiers par les crédits de charges correspondants (contributions financières et contributions aux investissements et aux loyers). Le domaine des EPF reçoit aussi des commandes d'unités administratives de la Confédération et des contributions d'encouragement de la recherche (fonds secondaires). La forte poussée des fonds de tiers s'est traduite par un recul de 2,6 % de la part de la Confédération, qui est retombée de 89 % l'année précédente à 86,4 % cette année.

Fonds secondaires et de tiers

Les fonds secondaires et de tiers (lignes 5+6) constituent une part croissante du financement du domaine des EPF. Distribués sur concours, ces fonds proviennent en bonne partie des pouvoirs publics; ils ont augmenté sensiblement, de 126,0 millions (29,7 %), en 2008. Il s'agit surtout des fonds de tiers (ligne 6), qui ont crû de 80,3 millions (54,8 %) par rapport au compte 2007.

L'EPFL a reçu la plus grande partie des fonds supplémentaires d'encouragement de la recherche distribués par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS). L'intégration de l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer (ISREC) dans l'EPFL a eu pour effet que les projets FNS de l'institut – en cours et nouveaux – ont été transférés à l'EPFL. Les fonds distribués par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) se sont contractés de 6,4 millions par rapport à 2007, pour retomber à 26,0 millions.

Le volume des recherches du secteur public fédéral s'est réduit de 9,3 millions depuis 2007, pour passer à 59,5 millions. Le phénomène a touché plusieurs établissements du domaine – les comptes 2008 de l'IPS comportent sensiblement moins de mandats de recherches que l'année précédente.

Fonds secondaires et fonds de tiers							
(ligne 5 et 6 Compte de résultats)	ligne		Compte		Budget		Compte
	n°		2007		2008		2008
mio CHF		quote-pa	art en %	quote-p	oart en %	quote-pa	art en %
Fonds secondaires (lignes 2+6+7)	1	277,2	65,4	299,3	68,9	323,0	58,8
Encouragement de la recherche (lignes 3 à 5)	2	143,0	33,7	154,8	35,7	166,0	30,2
Fondation Fonds national suisse (FNS)	3	88,9	21,0	92,7	21,3	99,8	18,2
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	4	32,5	7,7	31,3	7,2	26,0	4,7
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. NCCR)	5	21,6	5,1	30,9	7,1	40,2	7,3
Recherche du secteur public	6	68,8	16,2	69,4	16,0	59,5	10,8
Programmes de recherche européens	7	65,5	15,5	75,1	17,3	97,5	17,7
Fonds de tiers (lignes 9+10+11)	8	146,4	34,6	134,9	31,1	226,7	41,2
Recherche axée sur l'économie	9	92,1	21,7	94,1	21,7	118,8	21,6
Fonds spéciaux (dons et legs compris)	10	28,7	6,8	20,4	4,7	64,1	11,7
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	11	25,7	6,1	20,4	4,7	43,7	8,0
Fonds secondaires et fonds de tiers (lignes 1+8)	12	423,7	100,0	434,2	100,0	549,7	100,0
(+/-) en %, compte 2008/budget 2008 (+/-) en %, compte 2008/compte 2007							26,6 29,7

Les subventions de l'UE obtenues sur concours se sont accrues de près de 50 %, pour atteindre 97,5 millions. Elles sont allées en majeure partie aux EPF. La montée des fonds secondaires est aussi due à l'amélioration de certaines règles générales: les subventions de l'UE compensent par exemple mieux qu'auparavant les coûts de recherche indirects (overheads).

Les compensations tirées de fonds de tiers se sont montées à 226,7 millions. L'écart notable par rapport au montant budgétisé (91,8 millions) et au montant de l'année précédente (80,3 mio) s'explique notamment comme suit: l'EPFZ a reçu un legs de 15,3 millions (fonds Hanna Böhni). La Banque cantonale de Zurich a soutenu par un don de 12,7 millions en 2008 la construction du nouveau centre sportif de l'EPFZ, qui a en outre reçu un don de 3,4 millions de la fondation Werner Siemens. À l'EPF de Lausanne aussi, les recettes en fonds de tiers 2008 ont dépassé leur niveau de l'année précédente de 23,4 millions. Quant aux recettes des établissements de recherche, ce sont surtout celles de l'IPS qui ont excédé celles de l'année antérieure (de 16,1 mio). Le canton d'Argovie a versé une contribution de 10,0 millions au Zentrum für Protonen-Strahlentherapie (ZTP).

Autres revenus de tiers

Les 141,0 millions d'autres revenus de tiers (produits divers, lignes 7 à 10) ont aussi excédé notablement les 111,8 millions du compte 2007. Les recettes des ventes et les revenus des prestations (lignes 7) et les émoluments (ligne 8) reflètent l'augmentation du nombre des étudiants et doctorants (21 494 en 2008 contre 20 342 en 2007), qui a accru les recettes de taxes d'inscription et de ventes de matériel. La taxe semestrielle est restée fixée à 580 francs en 2008 (RS 414.131.7, annexe 1, de l'ordonnance

sur les taxes perçues dans le domaine des écoles polytechniques fédérales). Les émoluments englobent également les recettes de brevets et de licences. Au niveau des services, les revenus des séminaires et des congrès ont aussi augmenté.

Résultat financier

Le résultat financier (ligne 39, revenus d'intérêts moins les charges d'intérêts) est pratiquement identique à celui de l'exercice 2007. En revanche, la crise financière se traduit par une grosse perte comptable sur les titres de l'EPFZ (ligne 40).

Charges

Les 2 708,3 millions de charges (ligne II) dépassent nettement, de 243,1 millions (9,9 %), le total du compte 2007. La valeur du budget 2008 a été dépassée de 49,3 millions. L'augmentation des revenus de réalisation des projets s'est accompagnée d'un alour-dissement des charges d'exécution des travaux correspondants. Les charges se répartissent entre trois grandes catégories: un peu moins de 60 % pour le personnel, 17 % pour l'infrastructure et 23 % pour les autres charges.

Personnel

Les charges de personnel (ligne 12) ont crû de 74,2 millions depuis 2007, pour passer à 1 625,1 millions. Cela s'explique en partie par des mesures salariales: l'introduction des éléments de salaire au mérite, la compensation du renchérissement, une augmentation des salaires en terme réel et le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations de PUBLICA ont alourdi les charges. L'effectif du personnel s'est accru en 2008 de 450 postes par rapport à 2007 pour totaliser quelque 13 300 équivalents

plein temps. Les nouveaux postes ont été financés par des fonds secondaires et de tiers. Les postes financés au moyen de la contribution de la Confédération sont en revanche en léger recul (de 33 postes, ce qui ramène le total à 9778 équivalents plein temps). Les charges de personnel financées à l'aide de fonds secondaires et de tiers ont avoisiné les 356 millions.

Matériel

Il n'y a pas eu de changement important depuis 2007. Le total avoisine toujours les 100 millions (ligne 18). Comptent comme petits appareils (biens meubles, machines, ligne 21) ceux dont la valeur unitaire n'atteint pas le seuil actuel d'inscription à l'actif (5000 francs). Le total de ces achats est resté inférieur en 2008 au chiffre du compte 2007.

Autres charges de biens et de services

Les autres charges de biens et de services (ligne 22) sont en contraction de 19,1 millions par rapport au compte 2007. Le recul des prestations de service et honoraires (ligne 24) a en particulier contribué à ce tassement général, qui s'explique par le fait que l'EPFZ a modifié son mode de comptabilisation des contributions de transfert, ce qui a fait disparaître pour 19,8 millions de charges sous cette rubrique, entravant la comparaison avec le compte 2007.

Les 94,5 millions de charges d'informatique et des télécommunications (ligne 23) augmentent légèrement par rapport au compte 2007, mais restent inférieurs à la valeur moyenne de quelque 100 millions sur plusieurs années. Comme lors des exercices précédents, un peu moins de 30 % de cette somme ont été consacrés à des investissements de remplacement et à de nouveaux investissements.

Charges d'infrastructure

Les explications sur la contribution aux loyers (ligne 3) et les charges de loyers (ligne 28) ont été données sous le chiffre traitant des revenus. Les charges de maintenance (ligne 30) de l'infrastructure (entretien, réparations, leasings) se sont nettement alourdies, comme l'année précédente. Le domaine des EPF en général, et l'EPFZ en particulier ont affecté un volume accru de ressources à l'entretien et à la maintenance des bâtiments. Cela englobe des modifications à usage spécifique et des aménagements du locataire. L'accroissement de la surface utile s'est traduite par un alourdissement des coûts d'eau, d'énergie et de matériel d'exploitation (ligne 31).

Amortissements

Les amortissements annuels (ligne 33) ont été de quelque 130 millions. Le montant des investissements en biens meubles et en informatique ayant été supérieur aux amortissements (voir ch. 332, commentaire des comptes annuels, tableau des immobilisations), le résultat de l'exercice a été amélioré, et la valeur résiduelle capitalisée des immobilisations corporelles s'est accrue dans les fonds propres.

Variation des fonds secondaires et de tiers

Les variations des fonds secondaires et de tiers (ligne 34) sont directement liées à l'avancement des projets et aux compensations provenant de fonds secondaires et de fonds de tiers (lignes 5 + 6). C'est ce rapport qui constitue le critère déterminant de comptabilisation des variations de fonds secondaires et de tiers. Le montant élevé (147,6 mio) figurant dans le compte 2008 révèle qu'une bonne partie des fonds secondaires et des fonds de tiers reçus en 2008 ne sera utilisée que ces prochaines années. Les prestations qui n'ont pas encore été versées en 2008 à partir de ces fonds figurent au passif sous le capital affecté.

Variation des prestations promises sur le plan interne

Le principe de comptabilisation est le même pour la variation des prestations promises sur le plan interne en raison de nominations ou de projets d'enseignement et de recherche (ligne 35) que pour les fonds secondaires et de tiers. Là encore, la variation n'est pas prévisible. La répartition peut aussi changer notablement entre les établissements (voir ch. 332, commentaire des comptes annuels, prestations promises), et évoluer dans un sens opposé dans les EPF et les établissements de recherche. Au passif, les prestations promises figurent dans les fonds affectés.

Variation des provisions

Les risques figurent en principe dans la catégorie de charges correspondante. Il n'est recouru aux variations globales (ligne 36) que s'il n'est pas vraiment possible de procéder à une répartition sur plusieurs catégories (voir ch. 332, commentaire des comptes annuels, provisions).

Contributions et charges de transfert

La forte progression des contributions et charges de transfert (ligne 37) est liée à l'alourdissement des charges de transfert du Conseil des EPF. Ce dernier verse les tranches annuelles des projets d'importance nationale au FNS (10,0 mio de contribution 2008). De plus, les cotisations d'adhésion à des organisations de recherches nationales et internationales, les bourses et les charges de transfert liées au versement à des tiers de contributions à des projets se sont accrues de 2,9 millions par rapport à 2007.

Résultat total

Le résultat total du compte de résultats (ligne 41) est de 51,0 millions, soit 14,6 millions de plus que dans le compte 2007, et 13,7 millions de plus que ne le prévoyait le budget 2008. Cet accroissement s'explique en grande partie par l'intensification des investissements. Le total net des investissements (compte des investissements, ligne 1: 204,1 mio) a dépassé de quelque 77 millions les amortissements (ligne 33). La réalisation des projets financés à l'aide de fonds secondaires et de fonds de tiers n'a pratiquement pas eu d'impact sur le résultat total, car les charges liées à l'avancement annuel des projets et les revenus provenant de la variation comptable (ligne 34) se sont compensés.

Compte de résultats consolidé

Compte de resultats consolide				5		6 .		
	ligne	gne Compte n° 2007		Budget		Compte 2008		
CHF			quote-par	2008 t en %	guote-par			
Revenus	1	2 485 158 616	99,3	2 683 475 989	99,5	2 751 562 280	99,7	
(sans résultat financier ni résultat des titres; lignes 39+40)	'	2 465 156 010	33,3	2 003 473 303	99,3	2 / 3 1 302 280	33,1	
(lignes 2+3+4)								
Contribution financière de la Confédération	2	1 679 763 481	67,1	1 778 439 389	66,0	1 778 439 389	64,5	
Contribution aux loyers	3	269 884 573	10,8	361 061 000	13,4	282 419 258	10,2	
Revenus de tiers	4	535 510 561	21,4	543 975 600	20,2	690 703 633	25,0	
(lignes 5+6+7+8+9+10)	_	277 247 240	44.4	200 200 000	111	222.047.204	117	
Compensations par des fonds secondaires	5 6	277 247 340	11,1	299 300 000	11,1	323 017 381	11,7	
Compensations par des fonds de tiers Recettes ventes/revenus prestations	7	146 424 944 58 170 257	5,9 2,3	134 900 600 55 400 000	5,0 2,1	226 687 673 70 444 875	8,2 2,6	
(y c. revenus TI)	,	36 170 237	۷,۵	33 400 000	۷,۱	70 444 673	2,0	
Emoluments (finances de cours comprises)	8	23 131 665	0,9	22 950 000	0,9	26 293 679	1,0	
Recettes provenant de remboursements	9	5 238 983	0,2	4 200 000	0,2	6 656 377	0,2	
Revenus différents	10	25 297 373	1,0	27 225 000	1,0	37 603 649	1,4	
Charges	11	2 465 215 646	98,5	2 659 038 332	98,6	2 708 348 632	98,2	
(lignes 12+18+22+27+33+34+35+36+37)	- ' '	2 403 213 040	30,3	2 039 036 332	30,0	2 700 340 032	30,2	
Charges de personnel	12	1 550 855 028	62,0	1 649 427 007	61,2	1 625 079 448	58,9	
(lignes 13+14+15+16+17) Salaires et traitements	13	1 276 509 107		1 370 363 807		1 332 753 838		
Assurance sociale	14	76 037 444		79 836 150		79 236 707		
Assurance du personnel	15	118 170 917		117 108 000		127 734 959		
Assurance-maladie et accidents	16	6 989 712		7 391 950		7 575 210		
Autres charges de personnel	17	73 147 848		74 727 100		77 778 734		
Charges de matériel	18	105 447 439	4,2	103 754 186	3,8	101 963 799	3,7	
(lignes 19+20+21)		103 447 433	7,2	103 734 100	3,0	101 303 733	5,,	
Charges de matériel	19	73 994 422		72 142 486		74 682 734		
Charges de marchandises	20	42 856		40 000		47 429		
Biens meubles, machines, véhicules	21	31 410 161		31 571 700		27 233 636		
Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)	22	216 450 639	8,7	206 021 000	7,6	197 313 822	7,2	
Informatique et télécommunication	23	66 563 075		73 221 000		67 036 468		
Autres prestations de service, honoraires	24	112 841 051		87 570 000		92 420 769		
Autres charges de biens et services	25	35 775 590		44 890 000		38 174 554		
Pertes sur débiteurs	26	1 270 923		340 000		-317 968		
Charges d'infrastructure	27	429 129 013	17,2	525 185 118	19,5	454 811 324	16,5	
(lignes 28+29+30+31+32)	20	260 004 572		264 064 000		202 440 250		
Loyers	28 29	269 884 573		361 061 000		282 419 258		
Charges de locaux externes Entretien, réparations, leasing	30	25 736 618 72 609 177		25 710 000 72 390 118		26 691 859 80 559 562		
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	43 885 365		48 184 000		48 385 081		
Charges administratives	32	17 013 279		17 840 000		16 755 564		
Amortissements	33	116 219 394	4,6	123 470 000	4,6	127 149 076	4,6	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	21 402 142	0,9	-3 588 496	-0,1	147 611 126	5,3	
Variations des engagements internes	35	-290 451	-0,0	8 000 000	0,3	13 925 085	0,5	
				5 209 738				
Variations des provisions Contributions/charges de transfert	36 37	1 625 549 24 376 895	0,1 1,0	41 559 779	0,2 1,5	3 271 153 37 223 799	0,1 1,3	
Résultat intermédiaire	38	19 942 970	0,8	24 437 657	0,9	43 213 648	1,6	
(lignes 1 moins 11)	50		0,0	24 457 057	0,5	73 2 13 0 70	1,0	
Résultat financier	39	16 282 012	0,7	12 805 000	0,5	16 006 701	0,6	
Résultat des titres	40	206 436	0,0	_	-	-8 228 479	-0,3	
Résultat total (lignes 38+39+40)	41	36 431 419	1,5	37 242 657	1,4	50 991 870	1,8	

Compte des investissements consolidé								
	ligne n°	C	ompte 2007	Е	Budget 2008	Compte 2008		
CHF		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %		
Total des investissements net	1	169 745 316	6,8	182 210 000	6,8 204 105 014			
(lignes 2+3+4)	ı	109 745 516	0,0	182 2 10 000	0,0	204 105 014	7,4	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 6 moins 18)	2	2 069 930	0,1	100 000	0,0	278 381	0,0	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)	3	135 996 683	5,4	153 450 000	5,7	176 322 968	6,4	
Informatique (lignes 8 moins 20)	4	31 678 704	1,3	28 660 000	1,1	27 503 665	1,0	
Total des investissements brut (lignes 6+7+8)	5	170 478 993	6,8	182 210 000	6,8	204 379 032	7,4	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 10+14)	6	2 069 930	0,1	100 000	0,0	278 381	0,0	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 11+15)	7	136 727 180	5,5	153 450 000	5,7	176 580 985	6,4	
Informatique (lignes 12+16)	8	31 681 883	1,3	28 660 000	1,1	27 519 665	1,0	
Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)	9	4 371 895	0,2	14 500 000	0,5	-	-	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	10	-	-	-	-	-	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	11	4 371 895	0,2	14 500 000	0,5	_	_	
Informatique	12	-	-	_	-	_	-	
Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)	13	166 107 097	6,6	167 710 000	6,2	204 379 032	7,4	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	14	2 069 930	0,1	100 000	0,0	278 381	0,0	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	15	132 355 284	5,3	138 950 000	5,2	176 580 985	6,4	
Informatique	16	31 681 883	1,3	28 660 000	1,1	27 519 665	1,0	
Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)	17	733 677	0,0	-	-	274 018	0,0	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	18	-	-	_	-	-	_	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	730 497	0,0	_	_	258 018	0,0	
Informatique	20	3 180	0,0		_	16 000	0,0	

323 Compte des investissements

Le volume des investissements a dépassé de 34,4 millions le niveau de l'année précédente, et de 21,9 millions le niveau budgété. Les biens meubles représentent 86 % des 204,1 millions d'investissements nets, et l'informatique 14 %.

Les acquisitions de matériel informatique ont reculé par rapport à 2007, ce qui s'explique par l'ampleur des investissements consacrés l'année dernière par l'EPFZ au CSCS de Manno. En revanche, les besoins en nouvelles acquisitions et en matériel de remplacement ont évolué à la hausse en ce qui concerne les

appareils et équipements scientifiques. L'EPFL a ainsi investi davantage dans l'équipement de sa faculté des sciences de la vie. À l'EPFZ, les équipements d'exploitation et les modifications spécifiques venus accroître l'actif ont augmenté le total des investissements.

Les biens meubles et les équipements informatiques financés sur des fonds secondaires et de tiers ont représenté 31,2 millions (contre 35,1 mio en 2007).

324 Crédits d'engagement destinés aux immeubles

Les crédits d'engagements concernent des immeubles appartenant à la Confédération; ils figurent dans le budget de l'OFCL. Le total des investissements de construction financés par les crédits d'engagement en cours (tome 2A, ch. 09) s'est monté à 170,9 millions en 2008. Le volume des travaux a donc été nettement inférieur à celui de 2007 (273,8 mio). En fin d'année, 14,8 millions (9,5 % du crédit d'investissement) ont été transférés du crédit d'exploitation (contribution financière) vers le crédit d'investissement.

Au cours de l'année, l'EPFZ s'est concentrée sur la rénovation de son bâtiment principal vieux de 150 ans et sur celle du bâtiment des sciences naturelles. Sur le site du Hönggerberg, la réalisation du centre sportif de Science City a bien avancé, et le laboratoire e-Science a été achevé. À l'EPFL, la construction du nouveau Learning Centre a progressé, et le bâtiment des Sciences de la vie a été terminé.

Les bâtiments neufs ont absorbé 79,8 millions, soit 47 % du total des dépenses de construction, 37 % étant consacrés aux travaux de préservation de la valeur et de la fonction des immeubles. Les 16 % restants ont servi à des agrandissements et à des transformations ainsi qu'à la démolition d'un bâtiment.

Investissements en immeubles

investissements en inineubles	Crédits d'e	ngagement	Dér	oenses d'investisser	nent		
Crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement ¹ mio CHF	autorisés par le Parlement état au 1.1.2008 (3+4+5+6)	montant en- gagé jusqu'à fin 2008²	jusqu'en 2007	compte 2008	après 2008	Crédits vrai- semblablement non requis	
Total des investissements	1 227,3	819,5	610,0	170,9	249,0 5	197,4	
a) Total des crédits d'engagement après clôture et report	1 227,3	819,5	610,0	170,9	249,0	197,4	
Crédits d'engagement et programmes de construction achevés en 2008	24,7 1 202,7	- 910 E	- 610,0	- 170,9	- 249,0	24,7 172,7	
Crédits d'engagement ouverts, reportés b) Total des crédits d'engagement par domaine spécifique	1 227,3	819,5 819,5	610,0	170,9 170,9	249,0 249,0	197,4	
Crédits d'ouvrage (pour des projets supérieurs à 20 mio)	701,8	548,5	417,8	109,3	158,9	15,8	
Crédits d'ouvrage (pour des projets entre 10 et 20 mio)	51,8	12,8	11,0	0,9	3,2	36,7	
Crédits d'ouvrage (pour des projets entre 3 et 10 mio)	140,1	92,4	65,2	23,0	23,5	28,3	
Crédits-cadres (solde de crédit)	333,7	165,8	116,0	37,7	63,5	116,6	

¹ Autorisés par la voie des différents budgets de la Confédération ou des programmes de construction.

² Somme des paiements et commandes encore ouvertes.

Compte des flux de fonds consolidé							
	ligne n°	Compte 2007		I	Budget 2008	Com 20	
CHF		quote-par		quote-par		quote-par	
Flux de fonds provenant des activités courantes (lignes 8+9+10)	1	961 067 081	38,4	164 390 501	6,1	93 419 879	3,4
Résultat total, compte de résultats	2	36 431 419		37 242 657		50 991 870	
Amortissements	3	115 088 701		123 470 000		126 556 912	
Variations des provisions	4	-11 290 789		1 900 000		-3 251 983	
Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé	5	1 063 450		_		698 774	
Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur	6	_		_		_	
Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds	7	5 240 789		-2 505 500		-8 423 652	
Cash-flow (lignes 2 à 7)	8	146 533 569	5,9	160 107 157	5,9	166 571 919	6,0
Augmentation/diminution de l'actif circulant net	9	777 279 994		12 273 344		-237 922 897	
Augmentation/diminution du capital affecté	10	37 253 518		-7 990 000		164 770 857	
Flux de fonds provenant des activités d'investisseme	nt 11	-203 222 164	-8,1	-212 760 000	-7,9	-270 065 915	-9,8
(lignes 12 + 17)							
Immobilisations corporelles (lignes 13 à 16)	12	-169 745 316	-6,8	-182 210 000	-6,8	-204 105 014	-7,4
Investissements en immeubles (propriété EPF/ établissements de recherche)	13	-2 069 930		-100 000		-278 381	
Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)	14	-136 727 180		-153 450 000		-176 580 985	
Investissements, informatique	15	-31 681 883		-28 660 000		-27 519 665	
Désinvestissements, immobilisations corporelles	16	733 677		-		274 018	
Placements financiers (lignes 18 à 22)	17	-33 476 847	-1,3	-30 550 000	-1,1	-65 960 901	-2,4
Investissements, participations	18	-189 000		_		100 000	
Investissements en immeubles (cofinancements par des fonds de tiers)	19	-34 217 130		-30 550 000		-59 728 203	
Investissements, immobilisations incorporelles	20	_		_		_	
Investissements, placements financiers (à long terme)	21	_		_		-6 462 300	
Désinvestissements, placements financiers	22	929 282		-		129 603	
Cash-flow libre (lignes 1 moins 11)	23	757 844 918	30,3	-48 369 499	-1,8	-176 646 036	-6,4
Flux de fonds provenant des activités de financemen	t 24	-2 048 000	-0,1	-1 000 000	-0,0	-1 000 000	-0,0
(lignes 25 à 27)	25						
Engagements financiers à long terme envers la Confédération	25	_		_		_	
Engagements financiers à long terme envers des tiers	26	-2 000 000		-1 000 000		-1 000 000	
Engagements financiers distincts à long terme	27	-48 000		_		_	
Variations du fonds des liquidités (lignes 30 moins 29)	28	755 796 912				-177 646 037	
Etat des liquidités le 1.1.	29	84 704 252				840 501 164	
Etat des liquidités le 31.12.	30	840 501 164				662 855 127	

325 Compte des flux de fonds

Le compte des flux de fonds fait ressortir les flux générés par les activités courantes (ligne 1), les activités d'investissement (ligne 11) et les activités de financement (ligne 24). Le *cash-flow* libre apparaît en résultat intermédiaire (ligne 23) et la variation du fonds (ligne 28) en résultat final.

En 2008, des réaffectations dans les placements monétaires et financiers ont engendré des variations au sein de l'actif circulant.

Elles n'ont pas été sans effets sur l'actif circulant net, et ainsi sur les flux de trésorerie provenant d'activités courantes, ainsi que sur le fonds.

Après déduction du flux des investissements, on obtient un *cash-flow* libre négatif, couvert par la réduction des liquidités. Le total des flux générés par les investissements contient aussi les cofinancements, par les EPF de Zurich et de Lausanne, d'immeubles appartenant à la Confédération (ligne 19).

Au niveau des flux de fonds provenant des activités de financement, la seule opération de l'exercice est constituée par le remboursement partiel (1,0 mio) d'un prêt du canton d'Argovie à l'IPS pour assurer l'exécution du projet PROSCAN (ligne 26).

326 Bilan

Le total du bilan en fin d'exercice était de 1 788,8 millions, soit 247,3 millions (16,0 %) de plus que dans le bilan consolidé 2007. D'une part, la montée des fonds secondaires et de tiers s'est répercutée sur l'actif circulant et immobilisé, ainsi que sur le capital affecté du passif. Et d'autre part, le volume accru des investissements s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles (actif immobilisé) et des fonds propres.

Outre l'augmentation du total du bilan consolidé, on observe quelques mouvements de faible ampleur par rapport à 2007. À l'actif, la part de l'actif immobilisé est montée de 3,4 % aux dépens de l'actif circulant et, au passif, le capital affecté a progressé de 2,5 % aux dépens du capital propre.

Actif

Le nouveau contrat de trésorerie entre le domaine des EPF et l'Administration fédérale des finances (AFF) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Il précise les modalités de placement des fonds secondaires et de tiers. Pour l'inscription de ces fonds à l'actif circulant, le domaine des EPF se fonde non sur le terme, mais sur la créance que détient le Conseil des EPF envers l'AFF (débiteur). L'augmentation des compensations en provenance de fonds secondaires et de fonds de tiers a engendré un accroissement de 99,8 millions (10,0 %) de l'actif circulant dans le bilan consolidé. La valeur comptable des stocks est restée pratiquement inchangée par rapport à 2007. En revanche, les régularisations de charges dues à des prestations fournies mais non encore facturées ont sensiblement augmenté.

Bien que les investissements en biens d'équipement aient nettement progressé, leur part (valeur résiduelle des immobilisations corporelles) dans le total de l'actif n'a guère changé. Celle des immobilisations financières à long terme s'est accrue, en raison des règles de cofinancement des projets de construction: les fonds apportés par des tiers en cofinancement d'immeubles appartenant à la Confédération sont portés à l'actif dans les immobilisations financières à long terme. L'AFF inscrit simultanément une valeur semblable dans les engagements financiers à long terme au passif de sa comptabilité.

Comme en 2007, aucune immobilisation incorporelle (brevets ou licences, notamment) n'a été portée à l'actif.

Passif

Au passif, on remarque une augmentation du capital étranger. Le recul des engagements à long terme a été plus que compensé par l'avancée du capital étranger à court terme. Dans les engagements à court terme à l'égard de la Confédération, le LFEM a porté au passif le paiement de la cession du terrain de Giessen, à Dübendorf; le prix de vente sera versé à l'OFCL en 2009. Le volume total des provisions à court et à long terme est un peu en deçà de celui de l'année précédente; le gros en réservé aux vacances du personnel. Les autres provisions se fondent sur le dispositif de gestion des risques mis en place dans les EPF et les établissements de recherche (personnel, risques majeurs, risques de procès et risques liés à la responsabilité civile). Les risques sont réévalués chaque année; si la responsabilité civile n'est pas déjà couverte par une assurance, le risque est porté au passif ou dans les engagements conditionnels, selon sa probabilité de réalisation. Contrairement à ce qui se fait dans le secteur privé, les déficits de couverture des prestations de la caisse de prévoyance du domaine des EPF ne sont pas capitalisés. Les plans de trésorerie des EPF et des établissements de recherche permettent de moduler et de garantir la disponibilité des fonds liés à un recours aux provisions.

La diminution des engagements à long terme est uniquement due au remboursement partiel d'un prêt du canton d'Argovie à

Le capital affecté représente une particularité du bilan du domaine des EPF. Le total se compose des fonds secondaires et de tiers et des fonds propres. Dans les fonds propres se trouvent des contributions au cofinancement d'immeubles de la Confédération, dont le traitement comptable n'est toutefois pas comparable avec celui des fonds propres représentant des prestations promises en interne. Les cofinancements figurant dans les fonds propres correspondent aux immobilisations financières à long terme inscrites à l'actif. Les prestations promises en interne à des professeurs nommés ou au titre de projets d'enseignement et de recherche sont en revanche des opérations purement internes des EPF et des établissements de recherche; sont portées au passif les promesses de nomination et les financements d'ores et déjà affectés à des projets d'enseignement et de recherche. La capitalisation se fait par la variation du montant figurant dans le compte de résultats (voir la liste des prestations promises en interne dans l'annexe).

Il existe une corrélation étroite entre le sensible accroissement des fonds secondaires ainsi que des fonds de tiers et celui du capital affecté. Une grosse partie des recettes supplémentaires ne sera utilisée que dans les périodes suivantes. Ces fonds sont donc portés au passif, à titre de prestations dues, par le biais d'une variation du montant inscrit dans le compte de résultats.

Le capital propre consolidé s'est accru de 47 millions au cours de l'exercice, pour frôler les 615 millions (voir description du capital propre). La structure du capital propre du domaine des EPF dépend d'opérations affectant le compte des investissements. Quand l'accroissement net des immobilisations corporelles dépasse les amortissements annuels et les sorties dues à des réévaluations, comme cela s'est produit en 2008 (81,6 mio), le capital propre augmente en proportion, car la valeur résiduelle des immobilisations corporelles mobilières est capitalisée.

Bilan consolidé	ligne		Bilan		Bilan	Vai	riations
	n°		2007		2008		
CHF		quote-pa	rt en %	quote-pa	rt en %		%
Actif	1	1 541 572 137	100,0	1 788 847 712	100,0	247 275 575	16,0
(lignes 2+8)							
Actif circulant (lignes 3 à 7)	2	1 001 428 642	65,0	1 101 233 826	61,6	99 805 184	10,0
Liquidités et placements à court terme	3	840 501 164		662 855 127		-177 646 037	
Créances	4	61 923 710		376 182 762		314 259 052	
Placements financiers à court terme	5	70 000 000		30 000 000		-40 000 000	
Stocks	6	13 262 134		12 879 382		-382 753	
Comptes de régularisation actifs	7	15 741 634		19 316 556		3 574 922	
Actif immobilisé (lignes 9 à 11)	8	540 143 494	35,0	687 613 886	38,4	147 470 391	27,3
Immobilisations corporelles	9	486 410 247		567 916 958		81 506 711	
Placements financiers	10	53 733 247		119 696 927		65 963 681	
Immobilisations incorporelles	11	-		-		-	
Passif	12	1 541 572 137	100,0	1 788 847 712	100,0	247 275 575	16,0
(lignes 13+16+30)							
Capitaux de tiers (lignes 14+15)	13	220 120 877	14,3	255 397 217	14,3	35 276 340	16,0
Capitaux de tiers à court terme	14	167 466 476	10,9	208 597 162	11,7	41 130 686	24,6
Engagements financiers courants		87 106 000		112 635 549		25 529 549	
Engagements distincts		21 935 000		26 063 885		4 128 885	
Comptes de régularisation passifs		21 821 425		31 691 314		9 869 890	
Provisions		36 604 051		38 206 414		1 602 363	
Capitaux de tiers à long terme	15	52 654 401	3,4	46 800 055	2,6	-5 854 346	-11.1
Engagements financiers		13 000 000		12 000 000	•	-1 000 000	•
Engagements distincts		_		_		_	
Provisions		39 654 401		34 800 055		-4 854 346	
Capital affecté (lignes 17+26+29)	16	754 139 782	48,9	918 910 639	51,4	164 770 857	21,8
Fonds secondaires et fonds de tiers (lignes 18+22)	17	613 588 042	39,8	702 865 352	39,3	89 277 310	14,6
Fonds secondaires	18	191 442 131	12,4	212 037 216	11,9	20 595 085	10,8
Encouragement de la recherche	19	99 264 081	,	112 431 592	, -	13 167 511	,-
Recherche du secteur public	20	71 516 652		72 164 462		647 810	
Programmes de recherche européens	21	20 661 398		27 441 162		6 779 764	
Fonds de tiers	22	422 145 911	27,4	490 828 135	27,4	68 682 225	16,3
Recherche axée sur l'économie	23	258 976 927		322 177 887		63 200 959	
Fonds spéciaux (dons et legs entre autres)	24	117 242 396		127 769 465		10 527 069	
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	25	45 926 587		40 880 783		-5 045 804	
Fonds propres (engagements internes) (lignes 27 à 28)	26	106 334 611	6,9	122 099 955	6,8	15 765 344	14,8
vis-à-vis de professeurs nommés	27	80 725 234		49 885 091		-30 840 143	
Projets d'enseignement et de recherche	28	25 609 377		72 214 863		46 605 486	
Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)	29	34 217 130	2,2	93 945 333	5,3	59 728 203	-
Capital propre (lignes 31 à 34)	30	567 311 478	36,8	614 539 856	34,4	47 228 378	8,3
Réserves provenant du solde reporté	31	395 910 813		457 433 527		61 522 714	
Réserves, contribution financière de la Conf.	32	51 518 574		49 569 925		-1 948 649	
Réserves libres	33	47 372 954		29 856 611		-17 516 343	
Capital et autres réserves	34	72 509 136		77 679 793		5 170 657	

Attribution du capital affecté au capital étranger ou au capital propre Si le capital affecté était attribué au capital étranger ou au capital propre, cela se traduirait par les changements suivants: la part du capital étranger passerait de 14,3 % à 46,4 %, et celle du capital propre de 34,4 % à 53,6 %.

État du capital propre

La variation du capital propre du domaine des EPF provient en majeure partie de l'emploi du résultat total. Cela apparaît dans la somme (51,3 millions) des divers comptes de clôture avant consolidation. L'état du capital propre fait ressortir les réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération.

Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération, pour les

employer ultérieurement à la réalisation des buts du mandat de prestations. Le total de 49,6 millions contient des contributions accumulées depuis 2000 et encore inutilisées. Le contrat de trésorerie conclu le 29 novembre 2007 entre l'AFF et le domaine des EPF prévoit (art. 2) que la Confédération gère ces fonds sur un compte non rémunéré, parmi ses engagements. La variation nette depuis 2007 fait ressortir un recul de 1,9 million. Le Conseil des EPF réserve ces ressources (compte non tenu de ses propres réserves de 3,4 mio) à des projets stratégiques des EPF et des établissements de recherche réalisés dans le cadre du mandat de prestations.

Réserves libres et capital

Les réserves libres bénéficient intégralement à l'enseignement et à la recherche. Elles sont constituées à partir de plusieurs sources. Y figurent des frais administratifs, des dons, etc. La variation nette montre une diminution de 17,6 millions par rapport à 2007.

Attribution du capital affecté aux capitaux de tiers ou au capital propre

(ligne 16 Bilan consolidé du domaine des EPF)	ligne n°	Bilan consolidé Attribution à: Réduction (-)Augmenta Domaine des EPF 2008		gmentation (+)	Domaine des EPF Perspective (NMC) 2008			
mio CHF			Part %					Part %
Passif (lignes 2+3+14)	1	1 788,8	100,0		-918,9	918,9	1 788,8	100,0
Capitaux de tiers	2	255,4	14,3			575,1	830,5	46,4
Capital affecté	3	918,9	51,4		-918,9		_	_
(lignes 4+13)								
Fonds secondaires et fonds de tiers Fonds secondaires	4 5	702,9 212,0	39,3 11,9		-702,9 -212,0			
Encouragement de la recherche	6	112,4	6,3	Capitaux de tiers	-112,4			
Recherche du secteur public	7	72,2	4,0	Capitaux de tiers	-72,2			
Programmes de recherche européens	8	27,4	1,5	Capitaux de tiers	-27,4			
Fonds de tiers	9	490,8	27,4		-490,8			
Recherche axée sur l'économie	10	322,2	18,0	Capitaux de tiers	-322,2			
Fonds spéciaux (dons et legs entre autres)	11	127,8	7,1	Capital propre	-127,8			
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	12	40,9	2,3	Capitaux de tiers	-40,9			
Fonds propres	13	216,0	12,1	Capital propre	-216,0			
Capital propre	14	614,5	34,4			343,8	958,4	53,6

Etat du capital propre					
	Réserves issues	Réserves résul-	Réserves	Capital	Total
	de la contribu-	tant du report/	libres	et	capital
	tion financière	exédent/décou-		autres	propre
	de la Conf.	vert du bilan		réserves	
mio CHF	1	2	3	4	5 = 1 bis 4
Etat le 1.1.2007	47,5	348,3	58,5	71,0	525,4
(+/-) Transferts dans le capital propre	_	-1,5	_	1,5	_
(+/-) Résultat de l'exercice	2,0	34,4	_	_	36,5
(+/-) Variations de l'évaluation	_	_	_	_	_
Variations					
(+/-) Réserves, contribution financière	2,0	_	_	_	2,0
(+/-) Réserves résultant du report	_	14,7	_	_	14,7
(+/-) Réserves libres	-	_	-11,1	_	-11,1
(+/-) Capital et autres réserves	-	_	_	-0,0	-0,0
Etat le 31.12.2007	51,5	395,9	47,4	72,5	567,3
(+/-) Transferts dans le capital propre	-	1,2	0,2	5,2	6,6
Résultat de l'exercice	1,3	50,0	_	_	51,3
(+/-) Variations de l'évaluation	-	_	_	_	-
Variations					
(+/-) Réserves, contribution financière	-3,2	_	_	_	-3,2
(+/-) Réserves résultant du report	-	10,3	_	_	10,3
(+/-) Réserves libres	-	_	-17,8	_	-17,8
(+/-) Capital et autres réserves	_	_	_	_	_
Etat le 31.12.2008	49,6	457,4	29,9	77,7	614,5

33 Annexe aux comptes

331 Explications générales

Gestion des risques

Les principes du financement des risques prévoient que les deux EPF et les centres de recherche s'assurent contre les éventuels dommages en sus de mesures complémentaires. Dans le cadre du projet de gestion des risques, les EPF et les centres de recherche ont contracté des assurances de choses (tous risques) et assurance responsabilité civile d'exploitation pour couvrir les dommages. Les sommes assurées s'élèvent pour la plupart à 50 millions pour les dommages faits aux personnes et aux choses et à 5 millions pour les dommages au patrimoine. Les risques pour les dommages dus à des événements naturels ont été assurés pour des sommes parfois supérieures (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages causés aux infrastructures, IPS: 1 milliard LFEM: 161 mio). L'EPFZ a en outre assuré les immeubles dont elle est propriétaire contre un éventuel incendie. Des provisions ont par ailleurs été constituées en couverture de certains risques de dommages, selon la probabilité que ces derniers surviennent.

Gouvernement d'entreprise

Les principes de la gouvernance et du contrôle du Domaine des EPF (y compris la stratégie propre du Conseil fédéral) sont publiés dans le rapport 2008 du Conseil des EPF (s'inspirant de la directive sur le gouvernement d'entreprise de SWX).

Indemnisation des organes directeurs

Ces indications font partie des rapports soumis annuellement au Conseil fédéral et à la délégation des finances des Chambres fédérales, et sont publiées dans les rapports sur la rémunération des cadres. Les rapports se conforment aux dispositions de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers, RS 172.220.1), de l'ordonnance sur les salaires des cadres (RS 172.220.12) et de l'arrêté du conseil fédéral du 19.12.2003 relatif à la loi sur la rémunération et sur d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements de la Confédération.

Participations dans des personnes juridiques de droit public et privé

Sur la base de l'art. 3a de la Loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (notamment octroi de crédits). Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Le cas échéant, leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16 al. 6 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Principes du bilan et d'évaluation

Les évaluations se conforment aux consignes du manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition ou coût de fabrication et sont amorties sur leur durée d'utilisation (réévaluations). Il existe des fourchettes pour les différentes catégories, mais depuis l'introduction de la comptabilité propre en 2000 une durée d'amortissement fixe par catégorie et par immobilisation a été adoptée. Les biens d'investissement financés sur des ressources extérieures deviennent directement aussi propriété des EPF et des établissements de recherche, et font l'objet d'amortissements similaires.

Taux de change des monnaies étrangères

Les comptes sont établis en francs suisses. Les montants en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la transaction. Dans le bilan, les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de référence de l'AFF en date du bilan (pour EUR, US). Les écarts qui résultent de ces conversions sont comptabilisés avec incidence sur le résultat.

Règles d'arrondissement des montants

Tous les chiffres ont été arrondis conformément aux pratiques commerciales. Il est donc possible que de légers écarts apparaissent entre des sommes ou des totaux intermédiaires.

332 Explications relatives aux comptes annuels

Retraitement

Compte de résultats du budget 2008

Reclassement sans incidence sur le résultat du résultat exceptionnel (73,5 mio ligne 37 du compte de résultats consolidé Arrêté fédéral concernant le budget 2008 du domaine des EPF) en charges et en revenus ordinaires.

Bilan 2007

Répartition des provisions en provisions à court et long terme. Cette opération est sans incidence sur le total des capitaux étrangers ni sur le total du bilan 2007.

Informations sur les postes du compte de résultats

Taxes (Compte de résultats consolidé, ligne 8)

Bien qu'aucune immobilisation incorporelle n'ait été inscrite au bilan en 2008 à l'instar des années précédentes, on enregistre des produits provenant de brevets et licences, comptabilisés côté revenus sous taxes et droits (compte de résultats consolidé, ligne 8). En 2008, l'EPFZ a enregistré 1,4 million sous produits de brevets et licences et l'IPS 1,3 million. Certains autres établissements du domaine ont également enregistré des produits de brevets et licences.

Informations concernant les postes du compte de flux de fonds

Le flux de fonds provenant des activités courantes sont présentés selon la méthode indirecte (résultat total corrigé des charges et revenus ayant une incidence sur les liquidités, ainsi que des variations de l'actif circulant net). Le fonds «Liquidités» contient les encaisses, les avoirs des comptes postaux PostFinance et des comptes bancaires à vue. Il contient en outre les placements monétaires et financiers dont la durée n'excède pas trois mois maximum, notamment auprès de l'AFF. Ils sont exprimés en valeur nominale en date du bilan.

Activités de financement

Les sorties de fonds provenant d'activités de financement (1,0 mio) sont dues au remboursement partiel du prêt à durée limitée du Canton d'Argovie à l'IPS pour la réalisation du projet PROSCAN.

Données concernant les postes du bilan

Participations des EPF et établissements de recherche (Art. 10 let. a OBIP-EPF)

La valeur de telles participations figure tout au plus pour mémoire (p. m.) ou comme un montant nul dans le bilan des EPF et des établissements de recherche au 31.12.2008. Il existe une participation supérieure à 50 % auprès de l'EPFZ. La question de la consolidation intégrale devient ainsi caduque. Pour les participations comprises entre 20 et 50 %, il a été décidé de renoncer pour les mêmes raisons à l'application de la méthode de la mise en équivalence. Il n'existe pas de droits d'option sur les parts du capital propre (art. 10 let. B OBIP-EPF).

EPFZ

Société	Siège	Pays	Forme juridique	(Capital	Parts	du capital	Valeur c	omptable
						2007	2008	2007	2008
					mio	%	%	mio CHF	mio CHF
Epispeed SA	Zoug	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	3,4%	3,4%	p.m.*	p.m.
GlycoVaxyn AG	Schlieren	Suisse	Société par actions	CHF	0,7	0,9%	0,9%	p.m.	p.m.
HeiQ Materials AG	Bad Zurzac	hSuisse	Société par actions	CHF	1,4	0,5%	0,3%	p.m.	p.m.
Kuros Biosurgery AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,4	0,3%	0,3%	p.m.	p.m.
Venture Incubator AG	Zoug	Suisse	Société par actions	CHF	25,3	8,4%	8,4%	p.m.	p.m.
Covagen AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	3,7%	3,7%	p.m.	p.m.
Alstom Inspection Robotics AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	24,0%	24,0%	0,0	0,0
Celestrius AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	100,0%	100,0%	0,1	-
Lipideon Biothecnology AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	1,0%	1,0%	p.m.	p.m.
Advanced Metal Technology AG	G Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	2,8%	2,8%	p.m.	p.m.
Arktis Radisation Detectors AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	3,0%	3,0%	p.m.	p.m.
ChromaCon AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	5,0%	5,0%	p.m.	p.m.
Redbiotec AG	Schlieren	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	6,2%	6,2%	p.m.	p.m.
SuSoS AG	Dübendorf	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	3,0%	3,0%	p.m.	p.m.
CovalX AG (anciennement Gmb	oH) Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,2		2,4%	p.m.	p.m.
Procedural AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1		1,0%	p.m.	p.m.
NeMo Devices AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1		0,9%	p.m.	p.m.
Virtamed AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,1		1,5%	p.m.	p.m.
3-V Biosciences, Inc.	Delaware	USA	Société par actions	USD		1,4%		p.m.	p.m.
Information complémentaire:						mio CHF	mio CHF		
Total des parts de l'EPFZ à la va	leur nominal	e du capit	al-actions:	CHF		2,3	2,3		

^{*}p.m. valeur pour mémoire

EPFL

Société	Siège	Pays	Forme juridique	C	apital	Parts	du capital	Valeur comptable		
						2007	2008	2007	2008	
					mio	%	%	mio CHF	mio CHF	
Anecova SA	Ecublens	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	0,0%	1,1%	p.m.	p.m.	
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	3,6%	3,6%	p.m.	p.m.	
Beamexpress SA	Ecublens	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	8,7%	8,7%	p.m.	p.m.	
BlueBotics SA	Lausanne	Suisse	Société par actions	CHF	0,3	0,8%	0,8%	p.m.	p.m.	
Covalys Biosciences AG	Witterswil/ SO	Suisse	Société par actions	CHF	0,4	1,9%	1,9%	p.m.	p.m.	
Dartfish SA	Fribourg	Suisse	Société par actions	CHF	7,5	1,9%	2,0%	p.m.	p.m.	
MimoSys AG	Zurich	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	2,6%	2,6%	0,0	0,0	
Nano Bridging Molecules SA	Gland	Suisse	Société par actions	CHF	0,8	2,5%	1,3%	0,1	_	
PhotoDermaSA	Ecublens	Suisse	Société par actions	CHF	0,2	7,8%	9,0%	p.m.	p.m.	
Sensimed SA	Lausanne	Suisse	Société par actions	CHF	0,4	3,0%	3,0%	p.m.	p.m.	
Shockfish SA	Lausanne	Suisse	Société par actions	CHF	0,4	0,8%	0,8%	p.m.	p.m.	
CSEM SA	Neuchâtel	Suisse	Société par actions	CHF	19,9	20,1%	20,1%	p.m.	p.m.	
Polytech Advisors SA	Ecublens	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	30,0%	30,0%	p.m.	p.m.	
Crocus Technology SA		France	Société par actions	EUR	0,3	0,1%	0,1%	p.m.	p.m.	
G24 Innovations Ltd		GB	Société par actions	GBP	2,8	1,0%	0,0%	p.m.	p.m.	
Innovative Silicon Inc		USA	Société par actions	USD	0,0	1,2%	0,9%	p.m.	p.m.	
Konarka Technologies Inc		USA	Société par actions	USD	0,0	0,3%	1,2%	p.m.	p.m.	
Orla Protein Technologies Ltd		GB	Société par actions	GBP	0,0	0,0%	0,0%	p.m.	p.m.	
Information complémentaire:						mio CHF	mio CHF			
Total des parts de l'EPFL à la v	aleur nominal	e du capita	al-actions:	CHF		4,3	4,3			

IPS

Société	Siège	Pays	Forme juridique Capital F		Capital I		du capital	Valeur c	omptable
						2007	2008	2007	2008
					mio	%	%	mio CHF	mio CHF
Wohnbaugenossensch	aft Brugg Brugg	Suisse	Coopérative	CHF	0,2			0,0	0,0
Dectris AG	Villigen	Suisse	Société par actions	CHF	0,3	48,6%	48,6%	0,1	0,1
Dysenos AG	Villigen	Suisse	Société par actions	CHF	0,1	40,0%	40,0%	0,0	0,0
Information compléme	entaire:					mio CHF	mio CHF		
Total des parts de l'IPS	à la valeur nominal	e du capital	-actions:		CHF	0,1	0,1		

Octroi de prêts des EPF et établissements de recherche (art. 10 let. c OBIP-EPF, partie de la ligne 10 du bilan consolidé):

EPFZ:

 Prêts à durée limitée, en partie réévalués, rémunérés, à des sociétés start-up nouvellement créées (0,05 mio)

EPFL:

— Prêts à durée illimitée à la Polytech Ventures (0,05 mio)

LFEM:

- Prêt à durée limitée, réévalué avec intérêt à Carbo-Ling GmbH, Fehraltof (0,25 mio)
- Prêt à durée limitée, réévalué sans intérêt à QC-Expert AG, Dübendorf (o,1 mio)

Divers prêts

(non comptabilisés dans la catégorie conformément à l'art. 10 OBIP-EPF, partie de la ligne 10 bilan consolidé):

EPFZ:

- Prêt à durée limitée, sans intérêt à des étudiants (0,4 mio)
- Prêt à durée limitée, sans intérêt à des employés (o,1 mio)
- Prêt à durée illimitée, sans intérêt à des restaurants universitaires (o.6 mio)
- Prêt à durée limitée, avec intérêt à la fondation Oechslin (0,3 mio)

EPFL:

- Prêt à durée illimitée, sans intérêt à la Fondation Maison pour Etudiants (1,7 mio)
- Prêt à durée illimitée, sans intérêt, à la Fondation du Centre Universitaire Protestant (0,25 mio)

IPS:

- Prêt à durée limitée du Canton d'Argovie dans la perspective du projet PROSCAN (2,0 mio)
- Prêt à durée limitée du Canton d'Argovie pour la consolidation du CCEM-CH (10,0 mio)

Stocks

Coûts historiques d'acquisition et de fabrication 15,0 mio Valeur actuelle du marché 12,9 mio

Des ajustements de valeur ont été comptabilisés dans les provisions pour un montant de 2,1 millions. La valeur actuel du marché correspond à la valeur passée au bilan dans les provisions (ligne 6 du bilan consolidé).

Immobilisations corporelles mobilières et biens immobiliers

Tableau des immobilisations

Les comptes et le tableau des immobilisations permettent de faire ressortir l'évolution des immobilisations corporelles (ligne 9 du bilan consolidé) et amortissements cumulés.

Les terrains et bâtiments propriété du domaine des EPF sont inclus dans le tableau des immobilisations. Ceux qui appartiennent à la Confédération sont portés à l'actif du bilan de cette dernière, et ne figurent donc pas dans l'actif immobilisé présenté ici. La valeur des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF s'élèvent à 8,2 milliards environ.

Présentation des actifs immobilisés	, immobilis	ations corporell	es			
	ligne n°	Immeubles appartenant au domaine des EPF	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
mio CHF						
Valeur comptable nette 1.1.2008 (lignes 2+9)	1	11,7	423,7	51,0	-	486,4
Valeur d'acquisition ou valeur comptabl	e actuelle:					
Etat le 1.1.2008 Entrées	2 3	12,2 0,3	1 035,3 184,4	248,1 30,4	_ _	1 295,6 215,1
Autres entrées/dons Variations des valeurs actuelles Transferts	4 5 6	- - -0,4	4,4 - 0,4	- - -	- - -	4,4 - -
Sorties	7	-0,1	-27,5	-35,4	_	-62,9
Etat le 31.12.2008 (lignes 2 à 7)	8	12,0	1 197,1	243,2	-	1 452,3
Réévaluations cumulées:						
Etat le 1.1.2008 Amortissements planifiés Amortissements hors plan Entrées/sorties de réévaluations Reprises de perte de valeur Transferts	9 10 11 12 13 14	-0,5 -0,1 - - - -	- 611,6 -88,8 -4,6 19,7 0,0	-197,1 -33,3 -0,5 32,4 0,0	- - - - -	-809,2 -122,2 -5,1 52,1 0,0
Etat le 31.12.2008 (lignes 9 à 14)	15	-0,6	-685,3	-198,4	-	-884,3
Valeur comptable nette 31.12.2008 (lignes 8+15)	16	11,4	511,8	44,7	-	567,9
dont: Installations en leasing	17	_	_		_	_

ш	o	١,	•	^	-	•

mio CHF	Personnel	Restructuration	Risques majeurs	Autres (par ex. risques de procès)	Total des provisions
Etat au 31.12.2006	52,3	-	17,6	17,2	87,1
Constitution de provisions	4,2	0,5	4,0	0,1	8,8
Dissolution de provisions non requises	-6,9	-	-1,3	-1,9	-10,1
Utilisation	-5,5	_	-3,2	-0,9	-9,6
Etat au 31.12.2007	44,1	0,5	17,1	14,6	76,3
Constitution de provisions	9,9	0,1	0,0	4,1	14,2
Dissolution de provisions non requises	-8,4	-0,5	-0,7	-0,4	-10,1
Utilisation	-4,9	_	-2,1	-0,3	-7,4
Etat au 31.12.2008	40,6	0,1	14,3	18,0	73,0
Dont à court terme	27,1	-	0,9	10,3	38,3

Provisions

Les provisions du Domaine des EPF (bilan consolidé, élément des lignes 14 + 15) sont réparties par catégorie de risque. Le tableau des provisions présente les détails et l'évolution des provisions des EPF, des établissements de recherche et du Conseil des EPF.

Sous personnel figurent les provisions inscrites au passif pour les vacances des collaborateurs du Domaine des EPF. Les provisions tiennent compte des principaux risques identifiés conformément au catalogue de risque des EPF et des établissements de recherche. On note un léger recul par rapport à l'année précédente.

Prestations promises en interne (fonds propres)

Les prestations promises en interne à des professeurs pour des projets d'enseignement et de recherche, financées par le biais de la contribution financière de la Confédération, sont inscrites au passif du bilan dans le capital affecté du bilan consolidé (lignes 26 à 28).

Les engagements capitalisés provenant des prestations promises en interne (fonds propres) du domaine des EPF totalisent 122,1 millions. Par rapport à 2007, on observe un report des prestations promises pour des nominations ou des projets d'enseignement et de recherche.

Depuis la consolidation des comptes de la Confédération en 2009, les fonds propres sont reclassés du capital affecté vers les capitaux propres.

333 Autres explications

Engagements conditionnels

Engagements conditionnels des EPF et établissements de recherche

EPFZ:

 Il existe des demandes de dommages et intérêts contre l'EPFZ (décisions pendantes dans le cadre de procédures juridiques en cours) (notamment dans le domaine de la construction), dont le risque d'aboutissement est considéré comme très faible.

IPS:

 Lors du démantèlement des accélérateurs, les composants radioactifs devront être éliminés (35,0 mio).

LFEM:

 Garantie en déficit d'un montant de 0,02 million pour la crèche pour enfants.

Affaires pendantes et risques (opérations hors bilan)

Garanties

aucune

Engagements en leasing

Il existe des engagements en leasing ne figurant pas au bilan (leasing opérationnel) pour un montant de 1,2 million (2007: 2,8 mio).

Autres indications

Crédits d'engagement provenant de projets de construction

Les détails des engagements liés à des projets de construction sont présentés dans le tableau sur les crédits d'engagements courants autorisés antérieurement (partie formation et recherche: crédits d'engagement Voo46.00, Vo120.00, Vo120.01, Vo121.00, V0121.01, V0122.00, V0122.01, V0123.00, V0123.01, voir le tome 2A, ch. 9)

Evénements survenus après la date de clôture du bilan Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant un impact comptable n'est à signaler au sein du domaine des EPF.

Actifs mis en gage

Il n'existe pas d'actifs mis en gage dans les comptes de clôture consolidés du domaine des EPF ni dans ceux des EPF et des établissements de recherche.

Compte de résultats	Comp	te de	résu	ltats
---------------------	------	-------	------	-------

CHF	ligne n°	Compte 2008 Domaine des EPF	Compte 2008 Conseil des EPF	Compte 2008 EPFZ	Compte 2008 EPFL	
Revenus (sans résultat financier ni résultat des titres; lignes 39+40) (lignes 2+3+4)	1	2 759 501 205	24 144 792	1 382 313 026	738 020 580	
Contribution financière de la Confédération	2	1 778 439 389	23 879 779	915 001 118	437 663 513	
Contribution aux loyers	3	282 419 258	207 000	157 131 288	62 936 605	
Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)	4	698 642 559	58 013	310 180 620	237 420 462	
Compensations par des fonds secondaires	5	325 153 362	_	132 432 812	131 647 019	
Compensations par des fonds de tiers	6	227 144 555	_	108 861 433	63 555 065	
Recettes ventes/revenus prestations (y c. revenus TI)	7	71 613 836	2 160	31 949 887	14 239 458	
Emoluments (finances de cours comprises)	8	29 206 274	71	20 249 425	6 697 382	
Recettes provenant de remboursements Revenus différents	9 10	6 699 416 38 825 117	- 55 782	4 147 485 12 539 579	1 930 874 19 350 664	
Charges (lignes 12+18+22+27+33+34+35+36+37)	11	2 716 015 000	23 023 894	1 371 098 504	719 890 279	
Charges de personnel (lignes 13+14+15+16+17)	12	1 625 749 972	7 157 494	801 439 972	450 552 260	
Salaires et traitements	13	1 333 424 363	5 626 999	650 482 712	370 054 023	
Assurance sociale	14	79 236 707	341 877	39 308 357	21 847 641	
Assurance du personnel	15	127 734 959	645 730	64 979 808	33 952 246	
Assurance-maladie et accidents Autres charges de personnel	16 17	7 575 210 77 778 734	28 161 514 727	3 692 467 42 976 629	1 724 806 22 973 545	
Charges de matériel	18	104 139 161	61 627	47 151 904	26 841 385	
(lignes 19+20+21)						
Charges de matériel Charges de marchandises	19 20	76 858 097 47 429	_	35 583 891	22 813 517	
Biens meubles, machines, véhicules	21	27 233 636	- 61 627	11 568 013	4 027 867	
Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)	22	200 096 285	2 737 672	97 185 538	54 760 442	
Informatique et télécommunication	23	67 315 614	375 626	36 874 440	19 051 430	
Autres prestations de service, honoraires	24	94 917 768	2 301 211	40 930 422	30 144 892	
Autres charges de biens et services	25	38 180 871	60 835	19 747 734	5 540 056	
Pertes sur débiteurs	26	-317 968	_	-367 059	24 064	
Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)	27	455 308 110	718 707	252 410 834	102 076 988	
Loyers	28	282 419 258	207 000	157 131 288	62 936 605	
Charges de locaux externes	29	26 704 834	242 839	19 239 780	4 892 662	
Entretien, réparations, leasing Eau, énergie, matériel d'exploitation	30 31	80 983 844 48 397 937	114 694 8 006	45 520 314 21 944 433	20 812 730 8 865 732	
Charges administratives	32	16 802 237	146 168	8 575 019	4 569 259	
Amortissements	33	127 149 076	93 361	60 339 679	26 601 044	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	147 611 126	-	70 580 590	64 794 862	
Variations des engagements internes	35	13 925 085	_	21 350 000	-12 606 132	
Variations des provisions	36	3 271 153	_	-703 692	2 074 505	
Contributions/charges de transfert	37	38 765 032	12 255 033	21 343 680	4 794 925	
Résultat intermédiaire (lignes 1 moins 11)	38	43 486 205	1 120 898	11 214 522	18 130 301	
Résultat financier	39	16 006 701	100 370	8 862 651	4 266 493	
Résultat des titres	40	-8 210 979	_	-8 091 459		
Résultat total (lignes 38+39+40)	41	51 281 927	1 221 268	11 985 715	22 396 794	

					Compte de résultats
Compte	Compte	Compte	Compte	ligne	
2008 IPS	2008 FNP	2008 LFEM	2008 IFAEPE	n°	CHF
334 154 469	74 267 041	137 942 359	68 658 938	1	Revenus
334 134 403	74 207 041	137 342 333	00 030 330	•	(sans résultat financier ni résultat des titres; lignes 39+40) (lignes 2+3+4)
223 153 738	50 108 904	77 827 986	50 804 351	2	Contribution financière de la Confédération
37 745 360	3 598 576	17 174 929	3 625 500	3	Contribution aux loyers
73 255 371	20 559 561	42 939 444	14 229 087	4	Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)
17 986 975	13 881 423	20 414 665	8 790 469	5	Compensations par des fonds secondaires
36 154 327	5 158 289	8 578 912	4 836 529	6	Compensations par des fonds de tiers
12 861 698	275 035	11 902 962	382 636	7	Recettes ventes/revenus prestations (y c. revenus TI)
2 022 519	20 051	163 926	52 900	8	Emoluments (finances de cours comprises)
_	_	621 058	_	9	Recettes provenant de remboursements
4 229 852	1 224 764	1 257 922	166 553	10	Revenus différents
326 257 441	74 699 994	135 318 214	65 726 673	11	Charges (lignes 12+18+22+27+33+34+35+36+37)
181 448 738	51 024 661	94 628 616	39 498 230	12	Charges de personnel (lignes 13+14+15+16+17)
155 669 924	42 021 368	78 451 450	31 117 888	13	Salaires et traitements
8 814 232	2 462 072	4 639 989	1 822 539	14	Assurance sociale
12 870 903	4 116 208	7 538 360	3 631 702	15	Assurance du personnel
1 172 884	233 502	550 544	172 848	16	Assurance-maladie et accidents
2 920 795	2 191 511	3 448 273	2 753 254	17	Autres charges de personnel
17 843 028	2 381 131	6 166 615	3 693 473	18	Charges de matériel (lignes 19+20+21)
9 481 897	1 755 559	5 261 935	1 961 297	19	Charges de matériel
_	_	47 429	_	20	Charges de marchandises
8 361 130	625 572	857 251	1 732 175	21	Biens meubles, machines, véhicules
23 370 554	5 729 447	9 729 738	6 582 893	22	Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)
5 978 525	1 902 258	2 611 442	521 892	23	Informatique et télécommunication
6 477 832	3 602 385	6 774 679	4 686 347	24	Autres prestations de service, honoraires
10 914 196	250 959	292 436	1 374 654	25	Autres charges de biens et services
_	-26 154	51 181	_	26	Pertes sur débiteurs
59 066 546	6 396 389	28 172 014	6 466 633	27	Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)
37 745 360	3 598 576	17 174 929	3 625 500	28	Loyers
65 227	300 304	1 331 665	632 357	29	Charges de locaux externes
5 973 006	1 372 508	5 809 377	1 381 215	30	Entretien, réparations, leasing
14 495 452	616 329	2 264 309	203 676	31	Eau, énergie, matériel d'exploitation
787 501	508 672	1 591 734	623 885	32	Charges administratives
32 369 561	956 016	5 473 600	1 315 815	33	Amortissements
9 688 455	1 172 745	-1 014 908	2 389 383	34	Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers
_	_	-599 030	5 780 247	35	Variations des engagements internes
2 470 560	6 668 210	-7 238 430	_	36	Variations des provisions
-	371 394	-	_	37	Contributions/charges de transfert
7 897 028	-432 953	2 624 145	2 932 264	38	Résultat intermédiaire (lignes 1 moins 11)
1 647 025	454 046	342 620	333 495	39	Résultat financier
_	-119 520	_	_	40	Résultat des titres
9 544 053	-98 427	2 966 765	3 265 759	41	Résultat total (lignes 38+39+40)

Compte des investissements						
	ligne n°	Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	
Total des investissements net (lignes 2+3+4)	1	204 395 072	-	73 944 811	64 432 542	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 6 moins 18)	2	278 381	-	241 589	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)	3	176 613 026	_	57 380 738	57 257 277	
Informatique (lignes 8 moins 20)	4	27 503 665	_	16 322 484	7 175 264	
Total des investissements brut (lignes 6+7+8)	5	204 669 090	-	74 058 934	64 592 437	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 10+14)	6	278 381	-	241 589	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	7	176 871 043	-	57 494 861	57 401 172	
Informatique (lignes 12+16)	8	27 519 665		16 322 484	7 191 264	
Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)	9	-	-	-	-	
Inmeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	10	_	-	_	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) Informatique	11 12		- -	- -	_ _	
Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)	13	204 669 090	-	74 058 934	64 592 437	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	14	278 381	-	241 589	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) Informatique	15 16	176 871 043 27 519 665	_	57 494 861 16 322 484	57 401 172 7 191 264	
Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)	17	274 018	-	114 123	159 895	
Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche	18	-	-	-	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	258 018	_	114 123	143 895	
Informatique	20	16 000	_		16 000	

					Compte des investissements
Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	ligne n°	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
54 818 933	1 298 403	7 535 210	2 365 173	1	Total des investissements net (lignes 2+3+4)
-	36 792	-	_	2	Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 6 moins 18)
52 206 974	791 530	6 928 841	2 047 665	3	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)
2 611 959	470 081	606 369	317 508	4	Informatique (lignes 8 moins 20)
54 818 933	1 298 403	7 535 210	2 365 173	5	Total des investissements brut (lignes 6+7+8)
-	36 792	-	_	6	Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche (lignes 10+14)
52 206 974	791 530	6 928 841	2 047 665	7	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 11+15)
2 611 959	470 081	606 369	317 508	8	Informatique (lignes 12+16)
-	-	-	-	9	Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)
_	-	-	_	10	Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche
_	_	_	_	11	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
_	_	_	_	12	Informatique
54 818 933	1 298 403	7 535 210	2 365 173	13	Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)
_	36 792	-	_	14	Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche
52 206 974	791 530	6 928 841	2 047 665	15	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
2 611 959	470 081	606 369	317 508	16	Informatique
-	-	-	-	17	Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)
-		-	-	18	Immeubles appartenant aux EPF ou aux établissements de recherche
_	_	_	_	19	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
-	_	_	_	20	Informatique

Compte des flux de fonds						
·	ligne n°	Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	Compte 2008	
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	
Flux de fonds provenant des activités courantes ((ignes 8+9+10)	1	93 709 936	-572 979 342	355 864 295	183 464 176	
Résultat total, compte de résultats	2	51 281 927	1 221 268	11 985 715	22 396 794	
Amortissements	3	126 556 912	93 361	59 747 515	26 601 044	
Variations des provisions	4	-3 251 983	-245 000	-2 580 000	1 506 305	
Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé	5	698 774	-	478 041	-159 895	
Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur	6	-	_	-	-	
Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds	7	-8 423 652	_	-1 722 378	-4 402 026	
Cash-flow (lignes 2 à 7)	8	166 861 976	1 069 629	67 908 893	45 942 222	
Augmentation/diminution de l'actif circulant net	9	-237 922 897	-574 048 971	194 302 434	85 343 334	
Augmentation/diminution du capital affecté	10	164 770 857	_	93 652 968	52 178 620	
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	11	-270 355 973	-	-103 737 509	-100 600 745	
(lignes 12 + 17)						
Immobilisations corporelles (lignes 13 à 16)	12	-204 395 072	_	-73 944 811	-64 432 542	
Investissements en immeubles (propriété EPF/ établissements de recherche)	13	-278 381	-	-241 589	-	
Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)	14	-176 871 043	_	-57 494 861	-57 401 172	
Investissements, informatique	15	-27 519 665	_	-16 322 484	-7 191 264	
Désinvestissements, immobilisations corporelles	16	274 018	_	114 123	159 895	
Placements financiers (lignes 18 à 22)	17	-65 960 901	-	-29 792 698	-36 168 203	
Investissements, participations	18	100 000	_	100 000	_	
Investissements en immeubles (cofinancements par de fonds de tiers)	19	-59 728 203	_	-23 560 000	-36 168 203	
Investissements, immobilisations incorporelles	20	_	_	_	_	
Investissements, placements financiers (à long terme)	21	-6 462 300	_	-6 462 300	_	
Désinvestissements, placements financiers	22	129 603	_	129 603	_	
Cash-flow libre (lignes 1 moins 11)	23	-176 646 037	-572 979 342	252 126 786	82 863 431	
Flux de fonds provenant des activités de financement (lignes 25 à 27)	24	-1 000 000	-	-	-	
Engagements financiers à long terme envers la Confédération	25	-	-	-	_	
Engagements financiers à long terme envers des tiers	26	-1 000 000	_	_	_	
Engagements financiers distincts à long terme	27	-	_	_	_	
Variations du fonds des liquidités (lignes 30 moins 29)	28	-177 646 037	-572 979 342	252 126 786	82 863 431	
Etat des liquidités le 1.1.	29	840 501 164	578 162 432	144 741 595	69 687 694	
Etat des liquidités le 31.12.	30	662 855 127	5 183 090	396 868 381	152 551 125	

Compte	Compte	Compte	Compte	ligne	Compte des flux de fonds
2008	2008	2008	2008	n°	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
77 937 334	8 208 179	19 841 099	21 374 196	1	Flux de fonds provenant des activités courantes (lignes 8+9+10)
9 544 053	-98 427	2 966 765	3 265 759	2	Résultat total, compte de résultats
32 369 561	956 016	5 473 600	1 315 815	3	Amortissements
-3 014 243	111 000	924 409	45 546	4	Variations des provisions
226 708	_	108 612	45 307	5	Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé
-	-	-	_	6	Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur
_	4 776 710	-7 393 839	317 880	7	Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds
39 126 079	5 745 299	2 079 547	4 990 307	8	Cash-flow (lignes 2 à 7)
29 122 800	-550 124	19 375 490	8 532 140	9	Augmentation/diminution de l'actif circulant net
9 688 455	3 013 003	-1 613 938	7 851 750	10	Augmentation/diminution du capital affecté
-54 818 933	-1 298 403	-7 535 210	-2 365 173	11	Flux de fonds provenant des activités d'investissement (lignes 12 + 17)
-54 818 933	-1 298 403	-7 535 210	-2 365 173	12	Immobilisations corporelles
3.0.0333	1 250 105	, 555 2.10	2303 173		(lignes 13 à 16)
_	-36 792	_	_	13	Investissements en immeubles (propriété EPF/ établissements de recherche
-52 206 974	-791 530	-6 928 841	-2 047 665	14	Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)
-2 611 959	-470 081	-606 369	-317 508	15	Investissements, informatique
-	_	_	_	16	Désinvestissements, immobilisations corporelles
-	-	-	-	17	Placements financiers (lignes 18 à 22)
-	_	_	_	18	Investissements, participations
_	-	_	_	19	Investissements en immeubles (cofinancements par de fonds de tiers)
-	_	-	_	20	Investissements, immobilisations incorporelles
_	_	_	_	21	Investissements, placements financiers (à long terme)
-	_	_	-	22	Désinvestissements, placements financiers
23 118 401	6 909 776	12 305 889	19 009 023	23	Cash-flow libre (lignes 1 moins 11)
-1 000 000	-	-	-	24	Flux de fonds provenant des activités de financement (lignes 25 à 27)
_	-	_	_	25	Engagements financiers à long terme envers la Confédération
-1 000 000	_	_	_	26	Engagements financiers à long terme envers des tiers
_	_	_	_	27	Engagements financiers distincts à long terme
22 118 401	6 909 776	12 305 889	19 009 022	28	Variations du fonds des liquidités (lignes 30 moins 29)
12 299 634	26 662 118	5 015 413	3 932 278	29	Etat des liquidités le 1.1.
34 418 035	33 571 894	17 321 302	22 941 300	30	Etat des liquidités le 31.12.

Bilan	ligne n°	Bilan 2008		Bilan 2008	Bilan 2008	Bilan 2008	
		Domaine des		Conseil des	EPFZ	EPFL	
CHF		EPF	part en %	EPF			
Actif (lignes 2+8)	1	2 083 837 416	100,0	315 211 636	866 249 174	438 392 616	
Actif circulant (lignes 3 à 7)	2	1 396 223 531	67,0	315 097 979	581 358 724	247 921 293	
Liquidités et placements à court terme	3	662 855 127		5 183 090	396 868 381	152 551 125	
Créances	4	671 172 466		309 910 710	169 505 504	86 401 496	
Placements financiers à court terme	5	30 000 000		_	-	-	
Stocks Comptes de régularienties actifs	6	12 879 382		4 170	8 562 611	2 088 208	
Comptes de régularisation actifs	7	19 316 556		4 178	6 422 228	6 880 464	
Actif immobilisé (lignes 9 à 11)	8	687 613 886	33,0	113 657	284 890 450	190 471 323	
Immobilisations corporelles	9	567 916 958		113 657	220 963 855	134 835 990	
Placements financiers	10	119 696 927		_	63 926 595	55 635 333	
Immobilisations incorporelles	11	_		_	-	_	
Passif (lignes 13+16+30)	12	2 083 837 416	100,0	315 211 636	866 249 174	438 392 615	
Capitaux de tiers (lignes 14+15)	13	550 386 922	26,4	294 520 126	84 527 271	65 334 904	
Capitaux de tiers à court terme	14	503 586 867	24.2	294 120 126	70 607 271	55 886 349	
Engagements financiers courants	1-7	407 625 254	27,2	292 901 816	33 075 447	37 602 023	
Engagements distincts		26 063 885		115 328	10 991 132	8 921 148	
Comptes de régularisation passifs		31 691 314		667 982	16 640 691	9 083 178	
Provisions		38 206 414		435 000	9 900 000	280 000	
Capitaux de tiers à long terme	15	46 800 055	2,2	400 000	13 920 000	9 448 555	
Engagements financiers		12 000 000		_	_	_	
Engagements distincts		-		_	_	_	
Provisions		34 800 055		400 000	13 920 000	9 448 555	
Capital affecté (lignes 17+26+29)	16	918 910 639	44,1	-	552 503 662	238 445 947	
Fonds secondaires et fonds de tiers	17	702 865 352	33,7	_	420 993 662	169 018 863	
(lignes 18+22) Fonds secondaires	18	212 037 216	10,2	_	85 287 373	82 031 526	
Encouragement de la recherche	19	112 431 592	10,2	_	50 019 787	52 110 280	
Recherche du secteur public	20	72 164 462		_	33 108 329	10 065 252	
Programmes de recherche européens	21	27 441 162		_	2 159 257	19 855 993	
Fonds de tiers	22	490 828 135	23,6	_	335 706 289	86 987 337	
Recherche axée sur l'économie	23	322 177 887		-	207 827 440	52 002 570	
Fonds spéciaux (dons et legs entre autres)	24	127 769 465		_	125 914 375	_	
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	25	40 880 783		_	1 964 474	34 984 767	
Fonds propres (engagements internes) (lignes 27 à 28)	26	122 099 955	5,9	-	92 950 000	14 041 752	
vis-à-vis de professeurs nommés	27	49 885 091		-	36 979 360	12 905 731	
Projets d'enseignement et de recherche	28	72 214 863		_	55 970 640	1 136 021	
Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)	29	93 945 333	4,5	-	38 560 000	55 385 333	
Capital propre (lignes 31 à 34)	30	614 539 856	29,5	20 691 509	229 218 242	134 611 764	
Réserves provenant du solde reporté	31	457 433 527		310 837	171 054 344	134 696 952	
Réserves, contribution financière de la Conf.	32	49 569 925		20 380 672	_	_	
Réserves libres	33	29 856 611		_	7 255 585	18 212	
Capital et autres réserves	34	77 679 793		_	50 908 313	-103 400	

						Bilan
	Bilan 2008	Bilan 2008	Bilan 2008	Bilan 2008	ligne n°	
2	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE	11	
						CHF
274 625	921	39 703 830	99 591 154	50 063 087	1	Actif (lignes 2+8)
101 904	039	36 263 836	72 597 792	41 079 868	2	Actif circulant (lignes 3 à 7)
34 418	035	33 571 894	17 321 302	22 941 300	3	Liquidités et placements à court terme
33 486		2 240 017	51 534 112	18 093 659	4	Créances
30 000		_	_	_	5	Placements financiers à court terme
2 228 1 770		- 451 925	- 3 742 378	- 44 910	6 7	Stocks Comptes de régularisation actifs
172 721	882	3 439 994	26 993 362	8 983 218	8	Actif immobilisé
						(lignes 9 à 11)
172 586		3 439 994	26 993 362	8 983 218	9	Immobilisations corporelles
135	000	_	_	_	10 11	Placements financiers Immobilisations incorporelles
						·
274 625	921	39 703 830	99 591 154	50 063 087	12	Passif (lignes 13+16+30)
58 401	144	10 856 368	33 061 978	3 685 131	13	Capitaux de tiers (lignes 14+15)
44 901	144	1 693 368	32 693 478	3 685 131	14	Capitaux de tiers à court terme
18 757		1 404 143	22 717 561	1 167 086		Engagements financiers courants
4 354	140	237 918	1 022 753	421 467		Engagements distincts
2 259	749	51 307	2 537 104	451 302		Comptes de régularisation passifs
19 530	078	_	6 416 060	1 645 276		Provisions
13 500	000	9 163 000	368 500	_	15	Capitaux de tiers à long terme
12 000	000	_	_	_		Engagements financiers
	_	_	_	_		Engagements distincts
1 500	000	9 163 000	368 500	_		Provisions
55 952	631	17 973 265	33 848 365	20 186 770	16	Capital affecté (lignes 17+26+29)
55 952	631	14 700 809	27 792 865	14 406 522	17	Fonds secondaires et fonds de tiers (lignes 18+22)
16 130	187	8 915 674	12 341 129	7 331 328	18	Fonds secondaires
2 505	273	892 959	4 573 700	2 329 593	19	Encouragement de la recherche
8 574	686	7 646 204	7 785 802	4 984 189	20	Recherche du secteur public
5 050	228	376 511	-18 374	17 546	21	Programmes de recherche européens
39 822	443	5 785 135	15 451 737	7 075 195	22	Fonds de tiers
39 822	443	2 718 490	14 366 404	5 440 540	23	Recherche axée sur l'économie
	_	859 158	995 932	_	24	Fonds spéciaux (dons et legs entre autres)
	-	2 207 487	89 401	1 634 654	25	Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)
	-	3 272 455	6 055 500	5 780 247	26	Fonds propres (engagements internes) (lignes 27 à 28)
	-	-	-	_	27	vis-à-vis de professeurs nommés
	_	3 272 455	6 055 500	5 780 247	28	Projets d'enseignement et de recherche
	-	-	-	-	29	Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)
160 272	146	10 874 197	32 680 810	26 191 186	30	Capital propre (lignes 31 à 34)
145 237	298	-98 427	2 966 765	3 265 758	31	Réserves provenant du solde reporté
	-	8 070 058	4 809 734	16 309 462	32	Réserves, contribution financière de la Conf.
15 034	849	3 073 800	878 752	3 595 413	33	Réserves libres
	_	-171 234	24 025 559	3 020 554	34	Capital et autres réserves

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes 2008 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du # juin 2009

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹, vu le message du Conseil fédéral du # avril 2009²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2008 sont approuvés comme suit:

- ¹ le compte de résultats consolidé présente des revenus de 2 759 340 502 francs et des charges de 2 708 348 632 francs, soit un excédent de revenus de 50 991 870 francs;
- ² le compte des investissements présente des investissements bruts pour les biens meubles (équipements d'exploitation compris) et pour l'informatique d'un montant de 204 379 032 francs;
- ³ le compte des flux de fonds présente une réduction du fonds des liquidités de 177 646 037 francs;
- ⁴ le bilan au 31 décembre 2008 présente un total consolidé de 1788 847 712 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF³, la réserve inscrite au bilan, provenant de la contribution financière de la Confédération, une réduction de 1 948 649 francs.

Art. 3

Le présent arrêté fédéral n'est pas soumis au référendum.

IRS 414.110 2Non publié dans la FF 3RS 414.123



Table des matières

		Page
4	Régie fédérale des alcools	61
	Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2008	61
	Caractéristiques de la RFA	61
	Compte et bilan de la RFA	61
	Remarques concernant le compte de résultats	62
	Personnel et organisation	62
	Vente d'éthanol	62
	Compte du centre de profit Alcosuisse	62
	Répartition du bénéfice net	63
	Part des cantons au bénéfice net de la RFA réalisé en 2008	63
	Investissements et actif immobilisé	64
	Bilan de la RFA	64
	Annexe au bilan	64
	Révision du compte	65
	Arrêté fédéral V (projet)	66

Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2008

Les recettes de la Régie fédérale des alcools (RFA) provenant de l'impôt sur l'alcool s'élèvent à 285,5 millions de francs (recettes nettes après déduction des remboursements). Ce montant dépasse de 10,4 millions celui de l'année 2007 et de 22,4 millions celui du budget 2008.

Les charges totales sont inférieures aux prévisions budgétaires et aux charges totales de l'année précédente (- 1,1 mio). Cette diminution s'explique notamment par la suppression de postes et le fait que certains postes ont été repourvus à dessein plus tard que prévu initialement. Lors du passage du régime de la primauté des prestations au régime de la primauté des cotisations, de nombreux collaborateurs ont fait usage de leur droit à prendre une retraite anticipée.

Le bénéfice net pour l'exercice 2008 s'élève à 273,2 millions de francs. Cela représente une augmentation d'environ 25,6 millions par rapport au montant budgétisé et de 12,2 millions par rapport au bénéfice net réalisé en 2007.

Caractéristiques de la RFA

La RFA est une unité administrative décentralisée de la Confédération, rattachée au Département fédéral des finances. Elle est chargée de l'application de la législation en matière d'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir tous les spiritueux, les vins doux, les vermouths, l'éthanol à haut degré, les produits de consommation qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques, tels que le vin ou la bière, ne sont pas soumis à la loi sur l'alcool.

En vertu de l'art. 105 de la Constitution fédérale, la Confédération tient compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool.

Compte et bilan de la RFA

Compte de résultats

CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008
Total des charges	30 072 252	30 500 000	28 935 999
4 Charges de personnel	21 255 826	20 680 000	20 120 129
40 Rétribution du personnel	17 200 934	17 050 000	16 653 445
41 Cotisations aux assurances sociales	999 108	994 000	974 303
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 242 623	1 573 000	1 711 585
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	111 858	108 000	105 695
45 Recrutement du personnel	5 286	10 000	2 480
46 Formation et perfectionnement	131 572	210 000	121 246
47 Remboursement des frais	536 001	690 000	520 015
48 Autres charges de personnel	28 444	35 000	31 360
49 Personnel auxiliaire	-	10 000	-
5 Charges de biens et services distinctes	7 011 731	7 325 000	7 057 938
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 361 203	1 344 000	1 404 291
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	253 020	300 000	261 721
53 Charges administratives	603 740	840 000	683 962
54 Charges informatiques	749 346	1 055 000	921 487
55 Prestations de service distinctes et honoraires	228 891	305 000	368 285
56 Autres charges de biens et services	407 934	590 000	494 560
57 Pertes sur débiteurs	212 184	25 000	- 32 183
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 195 413	2 866 000	2 955 815
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	1 804 695	2 495 000	1 757 932
Total des revenus	291 060 751	278 100 000	302 099 688
7 Revenus	291 269 085	278 510 000	301 937 977
70 Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	53 492 636	49 900 000	53 912 922
30 Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	-43 506 631	-39 400 000	-43 306 363
71 Emoluments	654 247	720 000	609 817
72 Remboursements	-4 202 941	-4 445 000	-4 834 540
73 Frais de transport à la vente	-2 236 923	-1 930 000	-2 361 653
74 Autres compensations	460 017	420 000	386 703
75 Revenus des actifs	5 739 991	5 495 000	6 624 856
76 Recettes fiscales	279 265 796	267 500 000	290 367 089
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	573 032	50 000	4 387 577
			-3 848 431
79 Autres revenus	1 029 861	200 000	-3 040 43 1
79 Autres revenus	1 029 861 - 208 334	200 000 - 410 000	-3 646 43 i
79 Autres revenus 8 Résultat hors exploitation			
79 Autres revenus	- 208 334	- 410 000	161 711

Remarques concernant le compte de résultats

- ad 57: Pertes sur débiteurs
 - Le ducroire a pu être réduit de 80 000 francs. Le montant correspondant a été déduit dans le groupe de comptes 57 «Pertes sur débiteurs».
- ad 6: Prévention de l'alcoolisme
 - Le montant budgétisé pour la prévention de l'alcoolisme n'a pas été entièrement utilisé. Une somme de un million avait été prévue pour financer le Programme National Alcool. Etant donné que l'introduction de ce dernier a été retardée, seul un petit nombre de demandes ont été déposées et un nombre de projets moins important que prévu ont été lancés.
- ad 73: Frais de transport à la vente
 - A partir de l'exercice 2008, les frais de transport à la vente sont comptabilisés dans le groupe de comptes «Frais de transport à la vente». Jusqu'en 2007, ces coûts étaient enregistrés dans le groupe de comptes 56 «Autres charges de biens et services/frais de transport à la vente». Le compte de 2007 a été modifié en conséquence.
- ad 77: Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool
 - En 2008, les recettes issues de la vente et de la location de récipients pour le transport de l'alcool sont pour la première fois entièrement enregistrées sous 77 «Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool».
- ad 79: Autres revenus
 - Dorénavant les différences de stock provenant des fermetures de réservoir, les variations des prix de référence et les préparations à base d'éthanol sont comptabilisées dans le groupe de comptes 79 «Autres revenus». Une réserve de 5,8 millions a été constituée afin d'assurer des travaux d'entretien et des investissements à long terme d'Alcosuisse.

Personnel et organisation

En 2008, l'effectif de la RFA s'élevait à 158 postes permanents, soit 6,3 de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, sises à Delémont (JU) et à Schachen (LU). De plus, elle forme neuf apprentis de commerce. Tous les collaborateurs de la RFA sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de PUBLICA.

Vente d'éthanol

Alcosuisse, centre de profit de la RFA, importe et vend de l'éthanol à haut degré utilisé à des fins industrielles. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise: définition des objectifs, mandat de prestations et enveloppe budgétaire lui confèrent l'autonomie nécessaire pour s'affirmer sur le marché de l'éthanol. En 2008, 482 000 hectolitres d'éthanol ont été écoulés sur le marché suisse. En raison de la situation conjoncturelle favorable, cette valeur est supérieure aux prévisions budgétaires. Les besoins en éthanol utilisé comme carburant restent faibles en Suisse. La consommation de ce produit a toutefois augmenté de 60 % par rapport à l'année précédente, passant ainsi à quelque 4 millions de litres.

Dans le système comptable de la RFA, un compte séparé est tenu pour Alcosuisse. Le résultat pour l'exercice 2008 présente un excédent de 2 millions, qui sert à couvrir les coûts internes et la rémunération de l'actif immobilisé.

Compte du centre de profit Alcosuisse

C I	ir.	Compte	Budget	Compte
CH	<u> </u>	2007	2008	2008
7	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	53 492 636	49 900 000	53 912 922
	Autre résultat (analyses, prestations de service)	453 661	447 000	-3 979 293
	Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	573 032	50 000	4 387 577
	Frais de transport à la vente	-2 236 923	-1 930 000	-2 361 653
	Total des recettes	52 282 406	48 467 000	51 959 553
3	Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	43 506 631	39 400 000	43 306 363
	Recettes nettes	8 775 775	9 067 000	8 653 190
4	Salaires et prestations sociales	3 305 991	3 182 000	3 438 793
5	Entretien bâtiments/équipements/véhicules	1 038 549	1 042 000	1 204 219
	Eau/énergie/moyens d'exploitation	146 429	172 000	145 697
	Coûts administratifs	72 496	98 000	68 190
	Autres charges de biens et services	116 770	60 000	75 009
	Amortissements	1 938 009	1 678 000	1 761 640
	Charges	6 618 244	6 232 000	6 693 548
	Résultat	2 157 531	2 835 000	1 959 642

Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le bénéfice net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90 % à la Confédération au profit de l'AVS et de l'AI et à raison de 10 % aux cantons. Cela représente une somme totale de 27 316 369 francs. Les bénéficiaires utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance. Les

art. 42 et 46 de la loi sur l'alcool ont été abrogés suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 21 décembre 2007 sur la suppression et la simplification des procédures d'autorisation. Ainsi, les cantons ne reçoivent plus leur part aux recettes provenant des autorisations fédérales pour le commerce de détail. Le dernier versement a été effectué en même temps que celui de la part au bénéfice net de l'année 2007.

Parts

	en %	2008 CHF
Confédération Cantons	90 10	245 847 320 27 316 369
	100	273 163 689

Part des cantons au bénéfice net de la RFA réalisé en 2008

Cantons	Population	Part au
		bénéfice net
		(art. 44 de la loi
CHF		sur l'alcool)
Zurich	1 247 906	4 677 307
Berne	957 197	3 587 694
Lucerne	350 504	1 313 733
Uri	34 777	130 349
Schwyz	128 704	482 399
Obwald	32 427	121 540
Nidwald	37 235	139 561
Glaris	38 183	143 115
Zoug	100 052	375 007
Fribourg	241 706	905 944
Soleure	244 341	915 820
Bâle-Ville	188 079	704 944
Bâle-Campagne	259 374	972 166
Schaffhouse	73 392	275 082
Appenzell RhExt.	53 504	200 540
Appenzell RhInt.	14 618	54 790
Saint-Gall	452 837	1 697 289
Grisons	187 058	701 117
Argovie	547 493	2 052 072
Thurgovie	228 875	857 852
Tessin	306 846	1 150 097
Vaud	640 657	2 401 262
Valais	272 399	1 020 985
Neuchâtel	167 949	629 494
Genève	413 673	1 550 498
Jura	68 224	255 712
Total	7 288 010	27 316 369

Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel sont inscrites les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients de transport pour l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant total de 2,1 millions, alors que les dépenses effectives ont atteint seulement 1,5 million. Les amortissements de l'ensemble des investissements inscrits au compte de résultats s'élèvent à 3 millions (voir poste 59 dans le compte de résultats).

Bilan de la RFA

CHF	31.12.2007	31.12.2008
Actif		
Actif circulant	360 088 055	381 486 064
Liquidités	16 587 887	44 825 448
Compte courant de la Confédération	283 382 877	288 167 580
Créances envers des tiers	41 065 512	30 088 048
Prêts	33 064	3 726
Actif transitoire	3 797 834	5 708 316
Stocks	15 220 881	12 692 946
Actif immobilisé	17 081 574	15 668 749
Biens d'investissement	16 981 574	15 568 749
Participations à Alcosuisse SA	100 000	100 000
Total du bilan	377 169 629	397 154 813
Passif		
Capitaux de tiers	6 343 828	14 153 822
Engagements courants	3 622 919	6 009 704
Passif transitoire	842 989	775 232
Provisions	1 877 920	7 368 886
Capital propre	109 837 302	109 837 302
(fonds d'exploitation de la RFA)		
Bénéfice net	260 988 499	273 163 689
- Part de la Confédération au bénéfice net	234 889 649	245 847 320
- Part des cantons au bénéfice net	26 098 850	27 316 369
Total du bilan	377 169 629	397 154 813

Annexe au bilan

• Liquidités

Les liquidités, compte courant de la Confédération compris, enregistrent en 2008 une hausse de 33 millions liée à l'augmentation du bénéfice net et des provisions d'une part, et à la diminution des créances et des stocks d'autre part.

Créances envers des tiers Les créances envers la Confédération (CFC, AFD, AFC) s'élèvent à 2,9 millions et les réévaluations à 0,7 million.

Stocks

Une réserve de 1,5 million de francs a été constituée afin de couvrir des pertes dans les entrepôts d'éthanol.

• Participations à Alcosuisse SA

La fondation d'Alcosuisse SA a permis de protéger le nom du centre de profit Alcosuisse. Alcosuisse SA est une SA sans activité. C'est le centre de profit Alcosuisse qui exerce une activité commerciale.

Engagements courants

Les engagements envers la Confédération (AFD, OFCL, swisstopo) se montent à 2,7 millions, alors que la dette envers la Caisse fédérale de pensions PUBLICA est de 0,3 million. Enfin, les engagements envers les CFF, Swisscom et La Poste s'élèvent à 0,1 million.

Provisions

Une réserve de 5,8 millions de francs a été constituée afin d'assurer des travaux d'entretien et des investissements à

long terme d'Alcosuisse. La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être abaissée au 31.12.2008 de 0,6 million à 0,5 million. La provision constituée pour couvrir le risque lié aux redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux se monte à 0,7 million, comme en 2007. Un montant de 0,2 million est inscrit au fonds de pension de deux anciens employés du service de nettoyage qui n'étaient pas assurés auprès de PUBLICA.

Sûretés fournies par des tiers:

Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquidités, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 72,6 millions.

· Valeurs d'assurance

La valeur d'assurance de l'ensemble des bâtiments de la Régie fédérale des alcools est de 59,3 millions. La distillerie mobile destinée à la formation est assurée à hauteur de 0,1 million.

Révision du compte

Le Contrôle fédéral des finances a révisé le compte 2008 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral V concernant le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2008

du# juin 2009

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹, vu le message du Conseil fédéral du # mars 2009²,

arrête:

Art. 1

Le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du ${\bf r}^{\rm er}$ janvier au 31 décembre 2008 est approuvé.

Le bénéfice net de 273 163 689 francs est réparti comme suit:

Part de la Confédération pour
 l'AVS/AI
 245 847 320 francs

 Part des cantons pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 27 316 369 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF